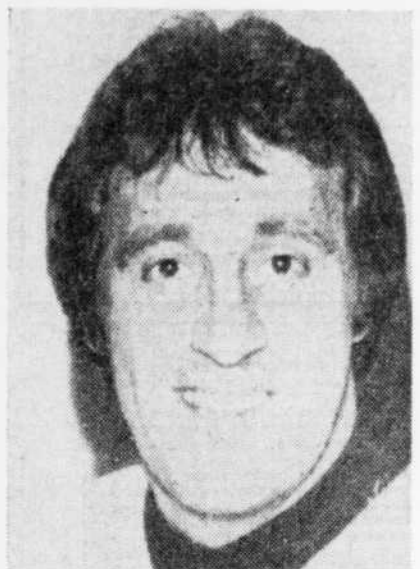


Esposito passe aux Rangers

NEW YORK (d'après la PC) — Les Rangers de New York, de la Ligue nationale de hockey, ont acquis aujourd'hui, le joueur de centre Phil Esposito et le défenseur Carol Vadnais en échange du centre Jean Ratelle et du défenseur Brad Park, qui passent aux Bruins de Boston.



Phil Esposito

Vol et enlèvement

Un vol avec enlèvement a été perpétré tôt ce matin à Deschailhons, sur la Rive-Sud. Le groupe, composé de jeunes gens, a relâché le gérant peu après avoir pris la fuite dans sa voiture.

Aux dernières nouvelles, la Sûreté du Québec de Laurier Station recherchait quatre individus, trois hommes et une femme, en rapport avec ce vol.

Le quatuor détenait le gérant d'une succursale bancaire. C'est le même scénario que la série de vols avec enlèvements que connaît la région de Québec depuis un certain temps. On ignorait au moment de mettre sous presse si le gérant avait été libéré.

Franco est hospitalisé

MADRID, (AP) — Le général Franco a été transféré, aujourd'hui, dans un hôpital madrilène en raison de l'apparition de nouvelles hémorragies intestinales, a annoncé le gouvernement espagnol.

Un communiqué officiel précise que le caudillo a été hospitalisé à la clinique de La Paz, située à la périphérie de la capitale, par "mesure de précaution" dans le cas où de nouvelles hémorragies surviendraient.

Dès son entrée à l'hôpital, il a subi une intervention chirurgicale visant à lui enlever une partie de l'estomac.

sommaire

A Québec aujourd'hui	C-3
Annonces classées	D-2 à D-11
Arts et lettres	C-2 à C-4
Bandes dessinées	D-11
Bridge	D-10
Dans nos régions	A-8
Dictionnaire	D-12
Economie-finances	B-6 à B-8
Feuilleton	D-9
Horoscope	D-11
Monsieur Québec	A-7
Mot mystère	D-2
Mots croisés	D-7
Page documentaire	A-5
Sport	B-1 à B-4
Télévision	C-7

météo

Généralement ensoleillé aujourd'hui et possibilités d'averses demain dans la région de Québec. Ensoleillé aujourd'hui et demain dans les autres régions de l'Est du Québec.

Détails, page A-2



Le Soleil, J.-M. Villeneuve

Pour la première fois en sept ans, Me Louis Marceau a dû témoigner devant une commission parlementaire.

On ne joue pas avec la naïveté

par Léonce GAUDREAU

"Comment se faire avoir par son ami ou par son frère."

Telle est la petite leçon d'histoire qu'ont eu droit les personnes qui ont assisté pendant toute la journée d'hier à la Commission permanente de l'Assemblée nationale qui s'est penchée sur l'affaire d'un contrat de location d'un édifice impliquant des amis libéraux du comté de Saint-Jean et le gouvernement du Québec.

Il y a une autre leçon qui a pu être tirée de ces travaux, c'est qu'on n'attaque pas une institution neutre comme celle du "Protecteur du citoyen" sans risquer de perdre des plumes comme l'a peut-être appris hier le Parti québécois.

Me Louis Marceau, l'ombudsman québécois, a dû témoigner pendant de longues heures pour justifier des "Investissements Seigle Inc" mais il a fait prendre conscience aux députés qu'il serait dangereux pour l'institution neutre qu'il représente que des situations comme celle d'hier se répètent.

C'était en effet la première fois que le "Protecteur du citoyen" était invité à témoigner devant une commission parlementaire depuis les sept années que son poste existe. Et c'était pour remettre en question, à la demande du Parti québécois, l'une de ses recommandations qui a permis à des amis du parti gouvernemental de récupérer une importante somme d'argent dont ils avaient été lésés à la suite d'une décision administrative.

Il a dit souhaiter qu'il soit de nouveau convoqué par les parle-

mentaires québécois, mais dans des circonstances différentes, afin d'avoir l'occasion de parler de son rôle d'ombudsman, et de discuter de changements législatifs qui lui paraissent nécessaires afin de faciliter sa tâche et, conséquemment, d'augmenter les chances des citoyens de se défendre contre les injustices et les abus administratifs de l'appareil d'Etat.

L'accès au protecteur

Mis en question par le Parti québécois, Me Marceau a défendu le principe de corriger des injustices administratives du gouvernement faites au détriment de quelque individu que ce soit, même s'il s'agit d'amis politiques du gouvernement et même, si à l'origine du problème, il y ait pu avoir du favoritisme politique.

Me Marceau a d'ailleurs reconnu que dans le cas des Investissements Seigle (propriétés de libéraux reconnus dont un organisateur du député libéral Jacques Veilleux), le contrat de location d'un édifice pour le gouvernement provincial avait été manifestement obtenu en raison d'amitié politique. Mais, a-t-il voulu faire comprendre, ce n'est pas une raison pour empêcher les personnes impliquées d'avoir recours au protecteur du citoyen afin de corriger une injustice qui a pu survenir par la suite dans le cours des décisions administratives.

C'est ainsi que les propriétaires d'un édifice qu'ils avaient fait construire dans le but de recevoir les services administratifs du gouvernement provincial à Saint-Jean ont

(Suite à la page A6, 5e col.)

Québec offre 44% à ses infirmières

par Gilles BOIVIN
 du bureau du Soleil

MONTREAL — Le gouvernement a présenté hier aux quelque 110.000 salariés du secteur des Affaires sociales des offres pécuniaires qui prévoient des augmentations salariales de 28,9 à 35 pour cent pour la première année, sans compter une substantielle hausse de 44,38 pour cent du salaire des infirmières du Québec.

La séance de dépôt des offres salariales du gouvernement a eu lieu aux différentes tables sectorielles (CSN, FTQ, COPS, CSD, etc) et n'a donné lieu à aucun échange entre les parties, les porte-parole patronaux se contentant de dévoiler les offres du Trésor québécois. Du côté syndical, on s'abstenait hier de tout commentaire avant d'avoir pu étudier en détail la portée de ces offres monétaires.

L'offre gouvernementale a pour effet d'augmenter de 34 pour cent la masse salariale des institutions de santé émergent du budget de l'Etat. Ainsi, cette masse salariale passe de \$670.060.000 en 1974-75 à \$1.167.794.500 à compter du 1er juillet 1975.

Rétroactive au 1er juillet 1975, l'offre gouvernementale assure des augmentations réparties de la façon suivante: Infirmières, 44,38%; Ouvriers, 35,23%; Bureau, 31,31%; Techniciens, 30,22%; Para-médical, 29,54%; et finalement les professionnels avec 28,9%.

Quant à la deuxième et la troisième année de ce contrat de trois ans que propose le gouvernement, elles doivent entraîner respectivement des hausses de salaire de l'ordre de 8% et 6% conformément au programme fédéral de contrôle des salaires.

Cependant, ces deux dernières années pourraient entraîner des augmentations salariales plus substantielles si le taux d'inflation continue de se maintenir aux sommets qu'il connaît présentement. Les offres gouvernementales prévoient en effet un mécanisme d'indexation des salaires à la hausse du coût de la vie. Cette fois, contrairement à ce qui était prévu dans la convention échue, ces ajustements à la hausse du coût de la vie seront intégrés aux salaires et non plus versés en montant forfaitaire.

Rattrapage

Les offres du gouvernement pour la première année d'application de la convention collective prévoient justement une forte partie de rattrapage pour permettre d'intégrer aux échelons de salaires les montants forfaitaires versés à ses employés d'hôpitaux au cours de la dernière année.

Ainsi, de l'offre globale, il faut donc déduire ces montants forfaitaires équivalents à 17,13 pour cent de leur salaire.

Dans le cas des professionnels de la santé, par exemple, cela signifie donc que leur salaire réel ne sera différent tout au plus que de 11 pour cent par rapport à ce qu'il était l'an dernier.

Chez les infirmières, ce pourcentage réel d'augmentation serait de l'ordre de 27 pour cent. En outre, le gouvernement a également consenti dans leur cas à réduire de 15 à 12 le nombre d'échelons entre le plus bas et le plus haut salaire.

L'offre globale prévoit d'ailleurs dans un certain nombre d'autres cas un resserrement de l'échelle de salaire afin d'en diminuer la durée, notamment chez les commis de bureau, les comptables, etc.

Après les infirmières, ce sont les quelque 35.000 cols bleus du secteur hospitalier qui connaissent les haus-

ses les plus substantielles, soit 35,2 pour cent. Un aide-cuisinier, par exemple, verra son salaire moyen porté de \$118,65 par semaine au 30 juin 1975 à \$174,77 par semaine à compter du 1er juillet dernier.

Le salaire moyen de l'infirmière passe pour sa part de \$8,735 par année à \$12,610 avec les nouvelles offres gouvernementales.

Le Comité provincial de négociations du secteur des Affaires sociales n'a cependant pas retenu la demande syndicale d'un salaire minimum hebdomadaire de \$165 par semaine de sorte que certains salaires des plus basses classes de salariés ne dépassera pas les \$120 par semaine.

Semaine de travail

Par ailleurs, le comité patronal de

négociations a précisé que ces offres sont intimement liées à la possibilité de revoir dans leur entier la question de la semaine de travail et de l'utilisation du personnel.

Le porte-parole patronal à la table CSN des Affaires sociales, Me André Loranger, a répété que la proposition de semaine de travail comprimée restait une priorité pour son comité. Cette formule prévoyait un horaire de trois jours de travail de 12 heures chacune suivie d'une journée de huit heures la première semaine. La semaine suivante, le salarié devrait se présenter au travail pendant trois journées d'une durée de 12 heures.

Les représentants syndicaux avaient déjà carrément rejeté cette proposition il y a quelques semaines.

CTCUQ: les mêmes tarifs pour 1976

par Louis TANGUAY

Malgré un déficit d'opération de \$9.783.700 prévu pour 1976, le président-directeur-général de la Commission de transport de la Communauté urbaine de Québec (CTCUQ) ne prévoit pas de majoration de tarif pour cette période.

M. Pierre Mathieu, qui occupe ce poste depuis juillet, a fait le point, sur la situation financière de la CTCUQ et ses projets futurs, hier après-midi, au cours d'une conférence de presse.

Quant aux prévisions budgétaires rendues publiques la semaine dernière par les médias d'information, il estime qu'il est impossible de comprimer l'excédent des dépenses sur les revenus, à moins que les mesures anti-inflationnistes du gouvernement ne s'appliquent à la commission et permettent de réduire la croissance des coûts de personnel.

M. Mathieu a par ailleurs fait remarquer que pour la première année, la CTCUQ a réussi à ne pas doubler son déficit de l'année précédente, limitant cette hausse à 18,7 pour cent.

Il a expliqué l'augmentation la plus importante, celle des immobilisations passant de \$75.500 à \$903.900 par la nécessité d'acquiescer de nouveaux véhicules.

Certains des 252 autobus de la flotte ont déjà parcouru près d'un million de milles depuis leur mise en service.

Evitant par ailleurs de commenter les décisions prises avant sa nomination à la présidence, M. Mathieu a d'autre part indiqué que le climat des relations entre la CTCUQ et les diverses instances politiques de la région est maintenant excellent.

Il a d'ailleurs insisté à plusieurs reprises sur la nécessité d'un dialogue ouvert, en faisant connaître les projets de la commission pour les trois prochaines années.

Au cours de cette période, la CTCUQ vise principalement la préparation d'un système de transport en commun de l'avenir dont l'aboutissement pourrait être connu en 1980.

Il est peu probable que la solution à ce problème prenne la forme d'un métro ou d'un monorail, mais aucune hypothèse ne devrait être écartée à

priori quant aux modes de transport sur terre utilisant un espace réservé (tramway ou autre) dans les études préliminaires.

Entre-temps, il est d'autre part prévu d'apporter diverses modifications au transport par autobus.

M. Mathieu espère étendre dès 1976 les couloirs réservés aux autobus. Le prochain axe à utiliser de cette façon se situerait le long du boulevard Saint-Cyrille.

Il est d'autre part question de navettes en minibus dans le Vieux Québec et un projet-pilote de circuits express sera mis à l'essai en 1977.

La CTCUQ projette en outre de compléter la mise en ordre de son réseau d'ici deux ans et de fixer au cours de la même période ses standards de service.

Ses autres préoccupations concernent une analyse des temps, une enquête origine-destination, une révision et une mécanisation de ses horaires.

Les prix augmentent

OTTAWA (PC) — L'augmentation des loyers et des prix des produits alimentaires ont contribué à hausser de neuf dixièmes de un pour cent l'indice des prix à la consommation pendant le mois d'octobre, annonce, aujourd'hui, Statistiques Canada.

L'augmentation du coût des propriétés immobilières, entraînée en partie par la hausse de 13 pour cent des taxes sur les propriétés résidentielles, est responsable de la moitié environ de l'augmentation de l'indice mensuel.

De plus, après avoir connu une baisse au mois de septembre, les prix des produits alimentaires se sont remis à monter. Statistiques Canada a enregistré une augmentation des prix du bœuf et du porc, des légumes frais, du café, du saumon en conserves et des repas servis dans les restaurants.

(5)

Scott reverra Tania en prison



le monde de patricia hearst

par Howard KOHN et David WEIR

La ferme qui allait servir de repaire aux époux Scott et aux trois survivants de l'Armée symbionaise de libération durant plusieurs mois n'avait pas fière allure.

Une modeste maison de bois construite sur une butte dominait de vastes étendues de terres agricoles. Mais les 87 acres de la ferme n'avaient guère connu la charrue, le propriétaire précédent ne s'étant intéressé, durant trente ans, qu'à élever des poissons dans trois petits étangs situés à une centaine de verges de la maison. Un vieux moulin à vent qui avait été utilisé pour "aérer" les étangs était le seul

indice rappelant cet essai de pisciculture.

Des révolutionnaires en vacances

L'été de la Pennsylvanie semblait reposer et revigorer les fugitifs. Ils lisaient Marx et Debray dans la fraîcheur du matin, puis se chauffaient au soleil et se baignaient, chacun pourchassant l'autre dans l'eau. L'envie de jouer de Patty étonnait les autres. Elle fut la première à avoir plongé nue dans les étangs boueux. Les autres avaient suivi son exemple jusqu'au jour où Bill Harris sortit de l'eau en se tenant le pénis. "Quelque chose m'a mordu," dit-il en gémissant. "C... que ça fait mal." Il venait de

faire la connaissance d'un serpent d'eau.

Dans leurs sessions d'études politiques, Emily Harris et Micki Scott étaient les guides de Patty. Ces deux dernières, probablement parce qu'elles étaient du même âge, devinrent de grandes amies. Parfois, elles causaient de féminisme, assises sur le plancher de la cuisine, en sirotant du café. Micki confia qu'elle avait été un peu jalouse quand son mari, Jack Scott, avait traversé le pays en compagnie d'une jeune femme qu'elle n'avait jamais rencontrée. Emily répliqua qu'elle et son mari Bill n'avaient jamais recherché un amour posses-

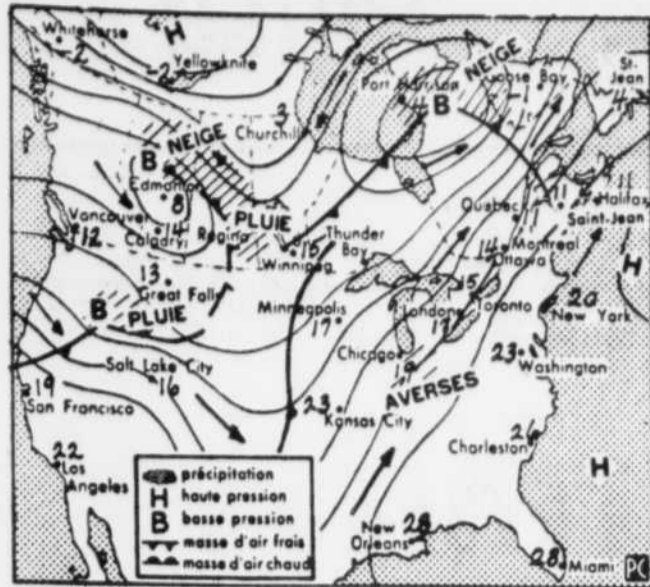
(Suite à la page A8, 1re col.)



Jack Scott

la météo

Ultimatum de Forget à Ottawa



températures

TORONTO (PC) — Voici les températures enregistrées, hier, dans quelques villes d'Amérique du Nord:

	Min.	Max.
Dawson	-28	-22
Victoria	6	10
Edmonton	0	5
Calgary	-2	8
Saskatoon	9	11
Regina	2	16
Winnipeg	7	17
Sudbury	3	12
Toronto	9	18
Ottawa	-1	17
Montréal	-2	14
Québec	-3	5
Fredericton	-3	5
Saint-Jean, N.-B.	-1	5
Moncton	-2	7
Halifax	0	7
Charlottetown	0	6
Saint-Jean, T.-N.	-1	1
Chicago	14	24
Detroit	8	23
Boston	7	17
New York	11	17
Washington	11	26

prévisions

MONTREAL (PC) — Prévisions de la météo pour le Québec émises par Environnement Canada pour aujourd'hui, avec un aperçu pour demain.

Abitibi, Pontiac-Témiscamingue, Laurentides, Outaouais et Montréal: brouillard se dissipant en fin de matinée. Ensoleillé en après-midi et nébulosité croissante en soirée. Maximum 17 à 20. Aperçu pour demain: nuageux et doux avec possibilités d'averses.

Haute-Mauricie, Cantons de l'Est, Québec et Trois-Rivières: ensoleillé avec possibilités de brouillard matinal. Maximum 14 à 17. Aperçu pour demain: nuageux et doux avec possibilités d'averses.

Chibougamau et Saguenay-Lac-Saint-Jean: généralement ensoleillé. Maximum 12 à 15. Aperçu pour demain: nébulosité croissante et doux.

Rimouski: généralement ensoleillé. Maximum 12 à 14. Aperçu pour demain: généralement ensoleillé et doux.

Baie-Comeau, Sept-Îles et Gaspésie: ensoleillé. Maximum 10 à 13. Aperçu pour demain: généralement ensoleillé.

soleil

Lever	SAMEDI	Coucher	Durée
6.37	16.20	9.43	

marée

SAMEDI			
Basse	4h55	Basse	16h45
Haute	9h35	Haute	21h50

par Roger BELLEFEUILLE

C'est un véritable ultimatum que vient d'adresser le ministre des Affaires sociales du Québec à Ottawa en vue d'infléchir la trajectoire fédérale en matière de partage des coûts de l'industrie de la santé.

A moins que les provinces et le gouvernement central n'en arrivent à un consensus sur la question, le Québec n'aura d'autre choix que de réclamer "un transfert fiscal inconditionnel et définitif" pour couvrir lui-même l'ensemble de ses dépenses dans le vaste secteur des soins de santé.

Les crédits globaux consacrés à ce domaine s'élèvent à l'heure actuelle, au Québec, à plus de deux milliards, dont environ la moitié est récupérée d'Ottawa.

Désireux de susciter un débat public sur le sujet, le ministre Claude Forget faisait donc connaître à la presse, hier, les grandes lignes des propositions qu'il soumettra dès cette semaine à ses homologues provinciaux, de même qu'à M. Marc Lalonde, ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

Les propositions québécoises, en sept points, prennent essentiellement appui sur deux prémisses: la santé nationale demeure une priorité, mais les coûts sont parfaitement maîtrisés.

Un mythe

Un nouveau cadre de partage s'impose toutefois, cadre assez souple pour ne pas pénaliser les provinces qui font oeuvre d'innovation dans la distribution des services de santé. Le Québec débourse déjà quelque 35

millions, sans aucune récupération du gouvernement fédéral, pour des programmes, comme la santé communautaire.

Pour ce qui est des coûts, le ministre québécois affronte de plein fouet son vis-à-vis fédéral.

M. Lalonde vient en effet de parcourir le pays pour tenter de convaincre ses associés provinciaux que l'augmentation des coûts de la santé devient effarante; sa mission avait aussi comme autre volet de leur faire digérer la décision fédérale de plafonner, à compter du 1er avril prochain, la participation d'Ottawa à l'augmentation des budgets provinciaux au chapitre de l'assurance-maladie. Le gouvernement fédéral a déjà déposé un projet de loi en ce sens. Les limites prévues au taux d'augmentation de la quote-part fédérale sont de l'ordre de 13% en 1976-1977, 10,5% en 1977-1978 et 8,5% au cours des années subséquentes.

Or, selon le ministre Forget, l'évolution des coûts de la santé n'a rien de préoccupant. Soutenir le contraire, dit-il, c'est entretenir le "mythe" d'une crise imminente; en outre, les mesures de lutte à l'inflation, quoique nécessaires, ne doivent pas "masquer" la réalité des faits.

Se basant sur les données

fédérales, il souligne que la part du produit national brut absorbée par les services de santé est passée de, 1971 à 1973, de 7,3 à 6,9 pour 100.

Un coup de Jarnac

D'autre part, le titulaire des Affaires sociales du Québec n'a guère digéré les dispositions contenues dans le budget Turner de juin dernier, quant au programme de santé: prévis de cinq ans en vue de revoir l'entente sur l'assurance-hospitalisation et plafonnement de la contribution fédérale au taux d'augmentation de l'assurance-maladie. Pour lui, c'est presque un coup de Jarnac, sinon un coup fourré.

Il faut rappeler qu'à l'automne de 1974, toutes les provinces présentaient une fin de non-recevoir à des propositions d'Ottawa découlant d'une conférence fédérale-provinciale des ministres de la Santé tenue en 1970.

Le ministre Lalonde laissait par la suite le soin aux provinces de concocter leur propre proposition dans le cadre des lois et accords existants. Ce que firent les provinces en janvier 1975. Mais ces propositions étaient balayées par le budget Turner.

Comme a expliqué M. Forget, en agissant ainsi, le gouvernement fédéral modi-

fiait, d'une façon "unilatérale", des textes qu'il considérait lui-même comme "intouchables et sacrés".

Or, toujours selon le ministre québécois, il n'y a donc plus "rien de sacré" et Ottawa, pour être logique avec sa propre démarche, doit reprendre les négociations.

Débat tardif

Le geste posé par M. Forget pourrait avoir cependant tout l'effet d'un coup d'épée dans l'eau.

Les ministres de la Santé des provinces doivent se réunir avec leur homologue fédéral en janvier prochain. A cette date, il est plausible que le projet de loi déjà

devant les Communes ait été adopté.

Mais M. Forget garde espoir qu'un consensus des provinces se forme autour de l'approche québécoise, au point d'amener Ottawa à rectifier son tir.

Toronto la chaude

TORONTO (PC) — La ville-reine a connu sa nuit la plus chaude pour un 4 novembre, le mercure n'étant pas descendu plus bas que 13 degrés Celsius. L'ancien record de 12,2 Celsius avait été enregistré en 1856.

Aigle d'Or Canada Limitée

Avis important concernant l'interruption du service postal

Le service postal ayant été interrompu avant que vous puissiez nous faire parvenir votre paiement concernant votre compte d'huile à chauffage, auriez-vous l'obligeance de payer votre compte à n'importe quelle succursale d'une banque à charte au lieu de nous faire parvenir votre paiement par la poste.

Veuillez présenter votre relevé au caissier qui vous remettra un reçu pour votre paiement.

Vous remerciant de votre coopération nous vous prions d'agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Information: Gilles Plamondon 661-7771

Juneau, nommé conseiller spécial

OTTAWA (PC) — L'ex-ministre défait aux élections complémentaires du 14 octobre dernier, M. Pierre Juneau, vient de faire son entrée au cabinet du premier ministre Trudeau à titre de conseiller politique spécial.

C'est le bureau du chef du gouvernement qui a confirmé la nouvelle, hier, par voie de communiqué.

L'ancien président du Conseil de radio-télévision canadienne suivra de plus près la politique sociale du gouvernement.

CHOISISSEZ UNE FORD '76

chez **Grand Trianon** QUÉBEC

Voyez l'équipe des "bons diables"

2500, boul. Montmorency, (face centre d'achats La Canardière), 661-9330

Ça flotte... avec le petit bateau

Chacun pour soi et WHITE SAIL pour tous

A la santé de mon Rhuméo

WOW! Quel punch!

J'aime la pêche avec WHITE SAIL

Moi, je l'adore.

Permission de monter à bord du p'tit bateau

Qui veut jouer au Rhummy 500?

Sacrebleu! WHITE SAIL ça s'prend avec tout!

J'descends chercher de la glace

Pour obtenir les recettes White Sail, écrivez à: Recettes White Sail Dept. NSP, C.P. 636 Succursale A, Montréal H3C 2S1

WHITE SAIL
White Rum

Le rhum blanc léger de bonne compagnie.
White Sail est un rhum coupé tout spécialement pour répondre au goût du jour.
Et le fait qu'il est reconnu comme le meilleur des rhums blancs dans la plupart des tests, le prouve.

Un produit Thomas Adams Distillers Ltd. ... Notre premier souci, c'est la qualité.

drôles de combinaisons

Sortir en combinaison ou salopette (vêtements de travail anoblis) c'est gai, inattendu et drôlement confortable. Twik se glisse hardiment dans ces deux-ci.

A gauche: une salopette d'ouvrier en denim souple. Entièrement piquée. Poches partout. Bleu changeant. Tailles: 5 à 13. \$23.

A droite: la combinaison de mécano en velours côtelé, tranchée de rouge et de blanc. Écussons circonstanciels. En noir et en tailles 5 à 13. \$45.

twik®
1840-1975 **simons**
celebrant 135 ans de mode à Québec

Autochtones de la baie James

La signature de l'entente serait compromise

par Roger BELLEFEUILLE

Fait assez étonnant, tant la représentativité que la capacité juridique de l'Association Inuit du Nord du Québec ne semblent pas encore clairement établies à quelques jours de la date prévue pour la signature de l'entente finale touchant les autochtones du Nouveau-Québec et le gouvernement provincial.

C'est du moins l'impression nette qui se dégage des longues délibérations de la Commission parlementaire des Richesses naturelles, réunie pour la deuxième journée, hier, pour étudier le contenu de ce projet d'entente.

L'accord, qui doit être paraphé par les diverses parties en cause, prévoit, substantiellement, des compensations de l'ordre de \$250 millions, réparties sur 20 ans, aux Inuits et aux Cris de cette vaste région de 400.000 m.c., des territoires réservés à leur usage exclusif, d'autres pour des fins de chasse et de pêche seulement et de multiples autres modalités de caractère culturel, éducationnel, social et économique.

En retour, le Québec s'assure de l'extinction de tout droit aborigène et établit sa juridiction claire sur ces populations, jusqu'ici sous la tutelle du gouvernement fédéral.

En voulant obtenir toutes les garanties que l'entente sera juste et équilibrée pour toutes les parties en cause, et en particulier pour les populations autochtones, le chef de l'Opposition à la Commission, M. Jacques Yvan Morin, a fait en sorte, à certains moments, de donner une allure de commission d'enquête aux délibérations.

Ainsi, s'il a obtenu que des copies de procurations mandatant l'Association inuit soient remises à la Commission, le principal négociateur du gouvernement, M. John Ciaccia, député de Mont-Royal, s'est objecté à ce que le même sort arrive à des enregistrements de réunions à Povungnituk.

L'un des porte-parole d'une minorité dissidente de ce village esquimau du Nouveau-Québec tentait alors de faire valoir que les émissaires de l'Association n'étaient pas en mesure de donner toute l'information à la

population pour lui permettre de prendre une décision éclairée sur l'objet et les conséquences, positives ou négatives, des négociations en cours.

La motion du représentant péquiste pour que soit déposée ces enregistrements a dû faire l'objet d'un vote, dont le résultat fut nécessairement négatif, l'Opposition n'étant représentée que par deux membres.

L'allure des débats a d'ailleurs fait dire au leader péquiste qu'il en avait déjà assez entendu, au cours de la journée, pour faire naître le doute sur plusieurs aspects des négociations. Il s'est dit convaincu qu'une partie de la population inuit ne comprend rien de rien à toute cette affaire.

Un ultimatum

De leur côté, les Cris sont fin prêts à signer, sans aucun autre délai, ce projet d'accord. Leur porte-parole, M. Billie Diamond, a d'ailleurs lancé l'ultimatum à l'effet que si le document n'était pas paraphé le 11 novembre, soit mardi prochain, tel que prévu, lui et les siens retourneraient dans le Nord... pour y rester.

Mais un dilemme se pose. Les Inuit eux, ne sont pas aussi prêts. Trois points d'une extrême importance restent encore à négocier: le régime des terres, la protection de l'environnement et certaines technicalités liées au projet hydro-électrique de la baie James. Pour eux, ces questions représentent 80 pour cent de l'entente qui les touche. Ces questions ne sont pas encore intégrées au document.

Par ailleurs, le représentant gouvernemental, M. John Ciaccia et un porte-parole du gouvernement fédéral, M. Roméo Bou langer, ont dit qu'ils ne signeraient pas l'entente, à moins que toutes les parties ne fassent de même à la même date.

Une autre bataille judiciaire?

Les réclamations autochtones, qui ont pris une ampleur sans égale avec le déclenchement des travaux de la baie James et des l'annonce du projet, en 1970, ont donné lieu à une intense

activité judiciaire. Tout indique que cette guerre n'est pas terminée.

Le groupe dissident de Povungnituk a déjà tenté, mais en vain, d'obtenir, il y a quelques jours, une injonction temporaire de 10 jours pour empêcher l'Association inuit de signer une entente finale. Leur procureur, Me Claude G. Melançon, a laissé entendre

hier qu'une action en nullité pourrait être prise tant à l'endroit de l'entente de principe signée il y a un an, que contre l'entente finale, si les droits des groupes minoritaires sont présumément spoliés.

Le procureur des Cris, Me James O'Reilly a fait des commentaires à peine voilés dans le même sens, si

jamais, a-t-il fait valoir, le groupe qu'il représente était dans l'incapacité de signer, le 11 novembre, ledit projet d'entente finale.

Et d'autres groupes autochtones peuvent aussi intervenir pour mettre en doute la validité de cette convention. Les Algonquins, les Naskapis, les Montagnais de Schefferville, non partie à l'entente, pourraient aussi pre-

tendre que leurs droits ancestraux de chasse et de pêche sont brimés par le résultat des négociations.

D'ailleurs, le ministère des Affaires indiennes a déjà autorisé les Naskapi à participer aux négociations, en leur fournissant un montant substantiel à cet effet. Il a invité les Montagnais à imiter ce geste.

Les explications du sénateur Giguère n'ont fait qu'embrouiller les choses

OTTAWA (PC) — Au lieu de clarifier la situation, les explications fournies mardi dernier par le sénateur Louis Giguère concernant le profit de \$95.000 qu'il avait réalisé sur l'achat et la vente de 5.000 actions de la compagnie Sky Shops Exports, soulevèrent un tas de questions.

C'est là l'opinion émise, hier, par le député conservateur de Central Nova, M. Elmer MacKay, qui avait accusé en Chambre le sénateur Giguère d'être impliqué dans un conflit d'intérêt dans cette affaire.

M. MacKay se demande d'abord si M. Louis Lapointe, alors président de Sky Shops, avait réellement agi à titre d'ami personnel du sénateur Giguère en lui offrant une option d'achat sur 5.000 actions à \$1 chacune, ou s'il était intervenu au nom des autres actionnaires.

Si cette offre lui a vraiment été faite par M. Lapointe à titre d'ami, pourquoi les 5.000 actions qu'il a effectivement achetées plus tard provenaient-elles de huit actionnaires différents, soit la presque totali-

té des actionnaires, et non du seul portefeuille de M. Lapointe?

M. MacKay s'interroge également sur les faits suivants:

— Pourquoi la transaction intervenue le 12 juin 1975 n'a-t-elle pas été enregistrée au procès-verbal de la réunion du conseil d'administration, alors que trois jours auparavant une autre transaction, impliquant l'achat d'actions de la compagnie Sky Shops à \$11 chacune, était, elle dûment enregistrée?

— Comment le sénateur justifiait-il le fait qu'il ait payé ces actions \$1 chacune, alors que les actionnaires avaient décidé à l'unanimité qu'ils ne céderaient pas leurs actions à moins de \$20?

— Pourquoi ce délai de deux ans entre le moment où une option d'achat fut présentée au sénateur Giguère (décembre 1969 ou janvier 1970) et le moment où les 5.000 actions furent effectivement acquises? Que s'était-il passé entre-temps qui put faire changer d'avis au sénateur?

— Comment se fait-il que le sénateur ne fût pas au courant de la transaction entre Sky Shops et la compagnie Lawson Travel Agency, qui acquit toutes les parts de Sky Shops à \$20 l'action, alors que tous les autres actionnaires étaient manifestement au courant?

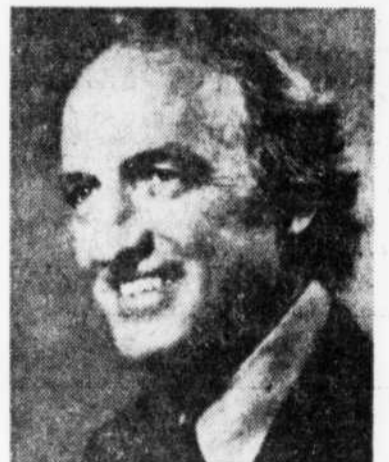
— Qu'est-il advenu des profits réalisés par le sénateur grâce à cette transaction, et sur lesquels le sénateur dit avoir payé un impôt?

Par ailleurs, d'après le quotidien The Gazette, M. Louis Lapointe, ex-président de Sky Shops Exports Ltd., a confirmé des informations voulant qu'il ait eu une entente secrète avec la Régie des Alcools du Québec depuis 1968, ce qui en fait accordait un monopole de 20 années à sa compagnie pour son magasin de l'aéroport de Montréal.

Dans une lettre, M. Lapointe a demandé à M. Lalonde d'essayer de lui obtenir du ministère des Transports le prolongement du permis, en l'informant de l'entente secrète signée par M. Roger Laverdure, alors gérant général de la Régie.

mais il craignait que l'affaire ne s'ébruite dans le public.

Depuis, Sky Shops a obtenu un permis d'exploitation à l'aéroport international Mirabel, ce que n'avaient pu obtenir deux autres compagnies parce que la Régie des alcools ne leur avait pas accordé une licence.



Le sénateur Louis de G. GIGUÈRE

Ottawa veut contrer l'immigration illégale truquée

Par Fay LA RIVIERE

Le rapport du comité mixte spécial sur la politique de l'immigration, déposé aux

Communes, hier, en plus de définir les besoins du Canada en immigrants, tente de circonscrire le problème de l'immigration illégale par un

système de surveillance incluant des "cartes d'entrée et de sortie".

En effet, le comité a pris

position "en faveur d'une interdiction générale aux étrangers de changer de statut pendant qu'ils sont au Canada" et insiste que "sa position à cet égard est particulièrement ferme".

Ainsi, il sera désormais formellement interdit, sauf cas très exceptionnels, à un étranger entré au Canada à titre de touriste, travailleur temporaire ou étudiant, de se décider à rester au Canada et à demander à devenir immigrant reçu, comme ce fut le cas par le passé.

Pour s'assurer que les étrangers ne passent pas outre à une telle interdiction, le comité recommande un système de cartes d'entrée et de sortie, pour tous les étrangers sauf les Américains.

Chaque touriste, travailleur temporaire ou étudiant étranger, à son arrivée, remplirait deux fiches. L'une serait estampillée à l'arrivée et attachée à son passeport et la seconde serait engoulée par un ordinateur qui pourrait en tout temps calculer le nombre d'étrangers au pays et restituer les renseignements sur ceux qui tardent à repartir.

D'autre part, le comité recommande que ce système de contrôle des entrées et sorties "s'accompagne de modalités efficaces de surveillance, de contrôle et d'exécution au Canada à l'endroit des personnes soupçonnées de résider illégalement dans le pays".

Selon ces modalités, les employeurs seraient tenus de vérifier que leurs employés ont le droit de travailler au Canada. Ils seraient passibles de poursuites s'ils employent quiconque n'est ni Canadien, ni immigrant reçu, ou n'est pas en possession d'un permis de travail valide.

On envisagerait également des méthodes permettant de détecter et de contrecarrer les mariages de convenance par lesquels des étrangers acquièrent frauduleusement le droit de résidence au Canada.

En outre, les immigrants reçus qui quittent le Canada pour une période de temps appréciable seraient tenus de demander une autorisation de retour auprès d'un agent d'immigration.

Enfin, toute personne au Canada autre qu'un citoyen canadien qui encourage, aide et incite d'autres à entrer ou à rester illégalement au Canada serait passible d'expulsion.

Ainsi, le comité recommande le maintien du système de points pour l'évalua-

tion de tous les immigrants indépendants, mais préconise plusieurs modifications dans l'attribution des points.

Le rapport souligne, en effet, que le système actuel attribue "trop d'importance à l'éducation", car il se pourrait que le Canada ait "besoin de moins de personnes qualifiées à l'avenir".

La réduction du nombre de points accordés au candidat-immigrant à cause de son éducation "diminuerait l'avantage dont jouissent maintenant les personnes très instruites, mais qui n'ont pas d'expérience pratique, tout en aidant celles dont l'instruction est moindre, mais qui possèdent de précieux talents professionnels".

D'autre part, le système de points "devrait toujours favoriser les jeunes candidats", car il est "habituellement plus facile pour des jeunes de s'adapter à un nouveau pays et de trouver un emploi".

De plus, le comité estime "essentiel" que les critères de sélection reflètent les besoins du pays en main-d'oeuvre et que les candidats-immigrants ayant un "emploi réservé" au Canada, avant leur départ, aient un avantage au niveau des points.

Concernant les catégories

interdites, le comité recommande qu'on ne devrait pas séparer les membres proches d'une même famille, parce que l'un d'eux est "retardé".

D'autre part, les personnes souffrant de maladie mentale ou d'épilepsie devraient être admises, si elles peuvent mener une vie normale et utile; pour ce qui a trait aux maladies contagieuses, le comité reconnaît que les interdictions actuelles sont désuètes, compte tenu des progrès de la médecine.

On suggère, d'autre part, de préciser l'actuelle expression de "turpitude morale" aux personnes reconnues coupables de meurtre, vol, voies de fait, fraude, vol, piraterie aérienne, enlèvement, perjure et contrefaçon. Le comité recommande le maintien des interdictions touchant les prostituées, des personnes à la charge du public, des alcooliques chroniques, des narcomanes et des personnes adonnées à des pratiques subversives.

Majoritairement, toutefois, les membres du comité demandent la suppression de l'interdiction touchant les homosexuels.

Régions

En plus de recommander qu'en période de "fort chô-

mage", il soit automatiquement obligatoire pour l'immigrant indépendant d'avoir un emploi réservé ou les compétences requises dans une profession désignée, le comité propose que "la demande régionale soit utilisée à titre expérimental pour encourager les candidats à se fixer là où la croissance démographique est souhaitable et compatible avec les programmes de développement régional".

Les candidats-immigrants signeraient un "contrat" où leur destination serait précisée. Une telle mesure serait élaborée "en étroite collaboration avec les autorités provinciales".

Enfin, le comité s'est penché sur le problème de l'insertion harmonieuse de l'immigrant dans la société canadienne.

Il "prie instamment le mi-

nistère de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration d'accorder une plus grande attention à la planification, à l'élaboration et à la coordination des services aux immigrants et propose que le gouvernement fédéral organise des consultations à trois niveaux avec les autorités provinciales et municipales appropriées".

Ainsi, le gouvernement fédéral devrait réexaminer son programme de soutien aux organismes bénévoles s'occupant d'immigrants et lui donner plus d'ampleur; aider les écoles à élaborer une formation spéciale et des programmes de rattrapage pour les enfants immigrants; accorder une attention spéciale aux épouses et mères des immigrants qui, contrairement à leurs époux et enfants, ne bénéficient pas de programmes d'insertion et restent à l'écart de la société canadienne.



Les Ukrainiens protestent

Une centaine de sympathisants ukrainiens ont manifesté devant l'ambassade soviétique, à Ottawa, hier soir. Ils voulaient ainsi énoncer leur désapprobation face à l'emprisonnement de plusieurs Ukrainiens en Union soviétique. Cette manifestation s'est déroulée au moment où les membres des diverses ambassades à Ottawa étaient invités par les Russes à une cérémonie marquant l'anniversaire de la révolution bolchevique de 1917.

Débutant demain et pour trois jours seulement
AU CHATEAU FRONTENAC (Salle Laval)
12^e EXPOSITION ET VENTE
de 325 peintures
à l'huile originales
 Présentées par:
WATTIER
 et ses 50 artistes canadiens et européens.

- 12^e exposition de ce groupe à Québec.
- Vaste choix de sujets classiques, modernes et abstraits.
- Encadrements de tout style.
- Prix incomparables.

EXEMPLE DE NOS PRIX:

15x17 \$ 35.00	pour \$15.00	28x32 \$125.00	pour \$ 72.00
31x43 \$175.00	pour \$95.00	31x55 \$225.00	pour \$110.00

Ouvert sans interruption de 10h00 a.m. à 10h00 p.m. les vendredi 7, samedi 8, et dimanche 9 novembre 1975.

Entrée libre

Crédit Foncier
 Fondé en 1880
 Actif consolidé: \$665 millions

Obligations de 5 ans
 Minimum: \$500

10 1/4%
 Intérêts payés semi-annuellement

10 1/2%
 Intérêts payés annuellement

Québec: 1135, Chemin St-Louis
 (418) 681-0277 (J. Arsenault)

Frais virés acceptés
 Institution inscrite à la Régie
 de l'assurance-dépôts du Québec

l'éditorial

Manoeuvres politiques de Ford

La course à la présidence aux Etats-Unis vient d'entrer dans une nouvelle phase par le coup de théâtre auquel équivalent les chambardements effectués par le président Ford au sein de son gouvernement, notamment les limogeages de Schlesinger et Colby à la Défense et à la CIA. De plus, le refus de Nelson Rockefeller de briguer de nouveau les suffrages à la vice-présidence n'apparaît pas fortuit dans ce chambardement. Ces événements sont de nature à exercer des effets directs sur le Parti républicain et sur la stratégie du Parti démocrate en vue des élections présidentielles. Compte tenu de l'influence de la politique américaine dans le monde, les décisions du président Ford sont également de nature à influencer sur la politique internationale.

Selon les déclarations mêmes de M. Ford, les chambardements effectués dans son entourage tiennent à sa volonté de constituer sa propre équipe. M. Ford a été choisi par Nixon à la vice-présidence dans des circonstances particulièrement difficiles: le vice-président Agnew avait dû démissionner dans une conjoncture peu brillante, tandis que Nixon lui-même commençait à assumer le fardeau du Watergate. C'est à la suite de cette nouvelle démission que Ford accéda, par accident, à la présidence.

Il avait obtenu son poste à la vice-présidence en dépit ou à cause de son absence

de qualités trop marquées. Mais ce n'est pas nécessairement l'idéal pour une course à la présidence. De telle sorte que l'actuel président américain cherche à secouer l'impression de second, pas fatalement brillant, qui pourrait s'attacher à sa candidature pour les élections de 1976. Après quinze mois à la Maison-Blanche, le président Ford a pensé que le moment était venu de sortir des sentiers battus de son prédécesseur et de s'attacher son propre personnel dans certains secteurs vitaux du gouvernement.

Il y a toutefois des limites à cet égard. Si Nixon constituait un véritable tandem avec le secrétaire d'Etat Kissinger en politique étrangère, Ford n'est pas en mesure de jouer le même rôle avec son secrétaire d'Etat dont la personnalité est proprement écrasante en ce domaine. Elle le sera encore davantage par le départ de Schlesinger à la Défense. En revanche, le président Ford vise à s'affirmer au plan de la politique intérieure, là où Nixon était le plus vulnérable.

Cette affirmation prend à l'heure actuelle un caractère véritablement électoral. A ce sujet, le refus de Rockefeller de briguer la vice-présidence est significatif. Rockefeller avait été appelé à la vice-présidence en août 1974 précisément comme caution à l'aile libérale républicaine à côté d'un Ford, bien accepté des

éléments conservateurs. Rockefeller prend maintenant figure d'un handicap pour Ford. Celui-ci envisageait en effet avec inquiétude, la candidature de Ronald Reagan, ancien gouverneur de la Californie, à l'intérieur même du Parti républicain. La candidature de Reagan, conservateur, était menaçante tant que Rockefeller, libéral, restait à la vice-présidence. Le remplacement de Rockefeller par un éventuel conservateur aux côtés de Ford aurait pour effet de couper l'herbe sous le pied de Reagan.

Chez les démocrates, en revanche, le départ de Rockefeller donne une nouvelle impulsion aux éléments libéraux en mesure de représenter une alternative marquée par rapport à l'équipe républicaine, les républicains retournant ainsi à leur teinte conservatrice classique et les démocrates à leur libéralisme. Dans ce cas, un libéral modéré comme Humphrey ou le sénateur Edouard Kennedy auraient de bonnes chances de répondre aux vœux de l'électorat.

Les chambardements intervenus se répercutent aussi en politique étrangère. A la Défense, Schlesinger était reconnu comme un homme de valeur; c'est un ancien directeur de la recherche à la Rand Corporation pour les études stratégiques. Dans le gouvernement, c'était l'un des hommes capables de s'opposer à Kissinger, ce qu'il faisait au sujet de la politique de détente vis-à-vis de l'Urss. L'élimination de

Schlesinger est de nature à renforcer les critiques de Kissinger au Congrès, dont le sénateur Jackson.

A l'étranger, Schlesinger retenait la confiance des alliés américains; les Européens y voyaient une garantie de la protection américaine vis-à-vis de l'Urss. Le départ de Schlesinger, dans les circonstances, peut accroître la méfiance des Européens. On sait aussi que la Chine tient à ce que les forces américaines en Europe laissent occuper de ce côté les divisions soviétiques — autant de moins le long de la frontière chinoise.

Les grandes manoeuvres de M. Ford s'inscrivent dans la course présidentielle. Elles illustrent ce qu'on qualifie d'"autonomie" du politique: la stratégie et les jeux électoraux prenant la prééminence sur l'idéologie même. Les manoeuvres de Ford paraissent ainsi rentables à l'intérieur du parti. Il n'est pas sûr, cependant, qu'elles le soient autant au niveau de l'électorat. Des départs comme ceux de Schlesinger à la Défense et de Rockefeller à la vice-présidence risquent de représenter un manque d'équilibre dans l'équipe que dirige le président Ford. Or, les Américains sont sensibles à cet aspect de leur politique.

Gilles BOYER

l'opinion des lecteurs

"Une épipette" aux mineurs d'amiante

M. le rédacteur en chef,

L'inscription de la murale, au Grand Théâtre de Québec, s'applique bien aux mineurs d'amiante.

"Vous n'êtes pas écoeurés de mourir bande de caves".

Le gouvernement n'a jamais fait de cadeau à la classe ouvrière. On nous l'a prouvé une fois de plus en rédigeant une loi qui protège les intérêts des compagnies internationales et encore plus les leurs. C'est pour cela que les 3.500 mineurs d'amiante se sont faits passer une "épipette" avec la loi no 52. On ne pouvait pas en espérer plus. Nous n'avons pas crié assez fort, c'est une grève qui n'a pas eu son pareil pour la tranquillité d'action.

Le gouvernement avec la loi 52, les multinationales avec leurs offres ridicules, nous ont lancé un os, comme on fait à un chien pour l'arrêter d'aboyer. Les yeux bandés nous avons sauté dessus (bande de caves) sans se soucier de ce qu'elle pouvait contenir pour la protection et la prévention de la maladie de l'amiantose. Sans se méfier des sous-entendus qu'elle contenait, le jeu sur les mots, la modification à leur gré, mais en loi. On a fait un

pas sur la grève 49, (un pas d'oiseau) même pas suffisant pour traverser le seuil. Ils donnent d'une main et ils retirent de l'autre. C'est pas surprenant du tout, que les intérêts des internationales et archimillionnaires sont protégés, lorsqu'un ministre déclare qu'il ne l'avait pas lue et que notre député nous dit en pleine figure qu'il n'avait pas compris l'article 4. On s'aperçoit qu'on ne s'occupe pas des intérêts de ceux qui ont élu ces politiciens, pour se faire représenter au gouvernement.

Une poignée d'hommes, de femmes et d'enfants, avec les chefs de l'opposition, ont réussi à faire enlever cet article dégueulasse, remplacé par un autre aussi ridicule. Si la masse avait été présente, on aurait réussi à faire amender toute la loi. Ça nous donne des hauts le coeur au fur et à mesure que l'explication de cette loi nous est faite.

Des mineurs malades vont gémir amèrement quand ils réaliseront qu'ils se sont faits leurrer par des promesses, des façades, à qui la faute? A tous ces endormis qui n'ont pas de courage mais beaucoup d'égoïsme. La loi Trudeau fait peur aux négociateurs syndicaux qui ont accepté au plus vite les offres naïveuses des compagnies.

Une convention négociée qu'à demi. Il n'y a rien du côté de prévention de la santé, ou de système de dépolluage et c'est surtout sur ces points que l'on s'est battu. Retournez encore trois ans dans la poussière pour mourir plus vite. Ces pauvres cles, ça leur coûterait 18 millions de dollars, elles sont archimillionnaires et anonymes.

Quand verrons-nous des jours meilleurs? Quand donc la mentalité des Canadiens-français niera-t-elle le surnom qu'on lui a donné et fera d'elle un peuple fier et non un peuple asservi? L'amiantose est une maladie irréversible et progressive. Toute garantie d'indemnité sera coupée quand un médecin déclarera que le coeur fonctionne mal, parce qu'à ce moment là, on dira ce n'est plus l'amiantose c'est le coeur qui va mal. On n'a pas besoin d'un potentiel bien haut pour savoir que lorsqu'on a de la peine à respirer, le coeur va mal.

"Quand les hommes vivront d'amour, il n'y aura plus de misère, mais nous, nous serons morts, mon frère". (R. Lévesque).

Comité des femmes d'aide aux mineurs avec le Comité Central d'aide aux grévistes, maintenant aux mineurs.



Est-il permis d'être avec Mgr Lefebvre?

M. le rédacteur en chef,

Dans une étude intitulée "Ont-ils raison?", j'ai dit tout récemment ce que je pensais de certains écrits ou propos de Mgr Marcel Lefebvre, de l'abbé de Nantes et de quelques autres ecclésiastiques. (Je fournirais volontiers une copie de mon texte).

Ces personnes s'élèvent avec raison contre un tas d'erreurs, d'initiatives ou de créativité qui jettent la confusion et le doute dans les esprits. Si ces gens se liguèrent pour combattre ces courants d'idées en se basant sur les enseignements du Saint-Siège, sur les documents du Concile Vatican II, sur les Encycliques et les directives émises depuis une douzaine d'années, en particulier, je serais avec eux.

Mais il n'est pas permis d'être avec Mgr Lefebvre, l'abbé de Nantes et d'autres, étant donné qu'ils prétendent que le dernier Concile du Vatican est l'oeuvre de modernistes, que l'enseignement de ce Concile n'est pas conforme à la doctrine traditionnelle de l'Eglise; que le Pape n'y jouissait pas du privilège de l'infaillibilité. Il me semble qu'en agissant ainsi, ils commettent une autre erreur, plus grande que celles qu'ils voudraient corriger.

Dans une plaquette "Ni à gauche, ni à droite" j'avais tenté de montrer que bien des manifestations de la gauche ne sont pas conformes à l'enseignement authentique de l'Eglise; dans ma dernière étude "Ont-ils raison?" je veux démontrer que les idées de ceux qui sont à l'extrême droite ne sont pas plus justes: il faut être sur le chemin tracé par le Magistère de l'Eglise; et ceux qui passent à côté de ce chemin, que ce soit à gauche ou à droite, ne sont pas dans la vérité.

Je trouve très regrettables tous ces écarts, surtout de nos jours où nous devrions nous unir, tous les catholiques, pour nous pénétrer de la lettre et de l'esprit des documents officiels du Saint-Siège et pour les diffuser de toutes manières.

Puisse mes deux écrits "Ni à gauche, ni à droite" et "Ont-ils raison?" encourager les lecteurs à se

rendre compte eux-mêmes que les documents de l'Eglise, depuis 12 ans, sont bien dans la ligne traditionnelle de l'Eglise, face à un monde bien différent de ce qu'il était auparavant! Aussi, je dirais volontiers: ne vous fiez ni à Mgr Lefebvre, ni à l'abbé de Nantes, ni à moi-même, mais penchez-vous sur les seize documents approuvés presque à 100% par les quelque 2.500 évêques du monde entier et proclamés par le Souverain Pontife: penchez-vous sur les Encycliques magistrales de Paul VI et sur les directives précises des Congrégations ou Commissions du Saint-Siège.

Alors nous pourrions retrouver l'unité qui fait la force, dissiper peu à peu la brume de la confusion et nous avancer en pleine lumière.

Léo Blais
Evêque-curé de
St-Léon de Westmount.

Appui aux propos de M. Létourneau

M. Jean-Paul L'Allier, ministre des Affaires culturelles.

En date du 22 courant, paraissent dans les colonnes du journal "Le SOLEIL" consacrées à l'Opinion des

lecteurs, copie d'une lettre qui vous a été adressée par M. Claude Létourneau, violoniste, membre de l'Orchestre symphonique de Québec.

A titre de citoyen québécois francophone et de fervent mélomane dont la vie familiale et les activités sont intimement liées au monde de la musique, je crois opportun, pour tous ceux qui ont encore dans les veines et le coeur, un peu de fierté et d'ambition nationales, de dénoncer publiquement les symboles d'identification qui, à la longue, sont très déprimants et nuisibles.

D'où mon appui sans réserve au contenu de la lettre qui vous a été adressée par M. Létourneau.

Tant mieux si M. De Preist parlera le français au début de son mandat,

L'indépendance dans l'interdépendance

M. le rédacteur en chef,

Avez-vous remarqué que lorsqu'on parle d'indépendance du Québec, il y a toute une image qui se forme dans la tête des gens? Je dis bien une image i.e. l'image d'un Québec entouré d'une muraille de Chine (pardonnez l'expression) replié sur lui-même, n'ayant plus de contact avec l'extérieur, et se regardant continuellement le nombril, dans un amour démesuré de lui-même.

Cette image est tellement forte

qu'elle empêche de raisonner, d'écouter, de s'attarder à essayer de comprendre les adeptes de ce mouvement. Et puis il y a la peur qui devient même une phobie devant l'inconnu... Si vous joignez à cela le complexe d'infériorité fortement ancré: "On est des bons à rien, des porteurs d'eau, un peuple sans histoire"...mais qui en fait des histoires...il y a vraiment des motifs d'en faire...à tel point qu'après 300 ans, les Anglais (je ne leur en veux pas) se demandent encore: Qu'est-ce qu'ils veulent donc ces Québécois?

Qu'est-ce qu'on veut? C'est trop simple, et tellement simple, que cela devient compliqué...compliqué pour quelqu'un qui n'est pas sur la même longueur d'ondes. Je m'explique le plus simplement possible...

D'abord sur notre territoire une seule langue officielle, puis le pouvoir de décider et de choisir les immigrants, en nombre et en quantité, sans oublier la qualité. Le pouvoir de forcer les cles multinationales à retourner une partie de leurs profits dans le Québec, pour le développer davantage, et non de détourner cet argent ailleurs...etc...

Donc pas question de mettre tout le monde dehors, de couper les contacts avec l'extérieur mais bien de canaliser tout cela à notre avantage et pour notre bénéfice: être vraiment maître de notre territoire, de ses richesses et de la façon de les exploi-

ter c'est ce que j'appellerais l'interdépendance des pays en régime démocratique. De nos jours, selon les économistes, c'est l'ère de l'indépendantisme dans le vaste monde. Toutes les nations, peuples, veulent se conduire par eux-mêmes mais pas dans l'isolement... Ceux qui ont essayé de faire cavaliers seuls ont récolté le sous-développement et la misère... Nous n'avons qu'à regarder l'histoire et nous comprenons qu'à notre époque c'est la coopération dans la diversité qu'il faut: diversité de langue, de culture, de gouvernement... Le respect mutuel des peuples, allié à l'acceptation des différences, dans un commerce ouvert, souple et sans frontières, voilà ce que pourrait être la vraie indépendance.

Il semble que les Québécois pourraient accepter de s'arrêter pour penser un peu... (enlever de leur tête la muraille) à l'indépendance dans l'interdépendance...

Cela n'enlève rien, ne les diminue pas, et peut-être qu'un jour l'idée fera son chemin, car n'oublions pas que:

"Le rôle d'un gouvernement n'est pas de dispenser le bonheur aux hommes, mais de leur donner la possibilité de construire eux-mêmes leur bonheur". Massillon.

Marie-France Legault,
1465 rue Trinité,
Québec.

LE SOLEIL

Président du conseil et Editeur:
Jacques-G. Francoeur

Redacteur en chef et Editeur adjoint:
Claude Beauchamp

Directeur de l'information:
Claude Masson

Président et directeur général:
Paul-A. Audet

Vice-président du conseil:
Jean-Guy Faucher

Vice-président et trésorier:
Charles-A. Poulin

LE SOLEIL publie avec plaisir les lettres de ses lecteurs. Les opinions doivent être appuyées du nom et de l'adresse de leurs auteurs. LE SOLEIL se réserve le droit d'éditer et de raccourcir les lettres publiées.

la page cinq

Québec-Press: Prière de ne pas envoyer de fleurs...

Il y a un an, l'hebdomadaire Québec-Press mourait. Les derniers soubresauts d'une campagne financière n'avaient pas réussi à ranimer ce journal publié depuis cinq ans. L'expérience de Québec-Press a été une faillite financière, mais a préparé la naissance d'un quotidien indépendantiste. France Talbot et Nicole Lévesque-Corriveau, étudiantes en journalisme, font ici l'autopsie de Québec-Press.

par France Talbot et Nicole Lévesque-Corriveau

Journal de combat au service de la classe laborieuse, propriété d'une coopérative, élément de conscientisation auprès de la population, Québec-Press réussit à vivre durant cinq ans. Appuyé par les centrales syndicales et en perpétuelle campagne de souscription, il dut quand même rendre les armes. Le 10 novembre 1974, Québec-Press publiait son dernier exemplaire.

Quels sont donc les facteurs qui ont contribué à acculer au pied du mur cet innovateur de la presse québécoise?

Une chose demeure certaine: Québec-Press a été lancé dans des conditions financières plutôt mauvaises. Politiquement et socialement parlant, le moment était opportun. Rappelons seulement que le débat entourant le projet de loi 63 avait mis la population du Québec à l'écoute des forces d'opposition. Mais un fait demeure indéniable: du côté matériel, Québec-Press ne possédait aucune garantie solide. Au fond, la question était de savoir s'il fallait attendre d'avoir un certain capital pour démarrer ou s'il fallait se lancer immédiatement afin de susciter un intérêt qui allait attirer une clientèle et des souscripteurs. A l'automne 1969, deux publications étaient offertes au public: Dimanche-Matin et Dimanche Dernière-Heure.

La concurrence

Il fallait se tailler une place le plus tôt possible. La décision de publier quand même a sûrement été l'une des principales causes de la croissante crise financière de Québec-Press. Pourtant, d'autres facteurs importants entrent en ligne de compte.

Premièrement, l'apparition successive de deux autres quotidiens du dimanche — Montréal-Matin et le Journal de Montréal, — ce qui portait à cinq le nombre de ceux qui étaient encore publiés en novembre 1974. Deuxièmement, les ventes d'un journal engagé comme Québec-Press ne pouvaient qu'être grandement sujettes aux fluctuations du climat socio-politique. Ainsi, octobre 1970 et mai 1972 ont-ils vu grimper le chiffre du tirage. Troisièmement, un réseau de distribution plus que défaillant rongeaient la majeure partie de son budget. Quatrièmement, des difficultés en ce qui concerne la sollicitation de contrats de publicité et des polémiques fréquentes entourant la publication de certains messages gouvernementaux compromettaient les chances de survie du journal.

La proximité syndicale

En voulant se faire le véhicule de toutes les informations et opinions généralement boudées par les autres médias, Québec-Press ne s'était-il pas donné un programme ambitieux? Compte tenu du contexte socio-politique qui prévaut toujours et des faibles moyens dont il disposait, comment a-t-il réussi à relever ce défi?

L'engagement idéologique qui animait Québec-Press et qui avait été à l'origine même du projet était loin d'en faire un complice du pouvoir et sa marge d'erreurs permises en était d'autant plus réduite. Dans ces circonstances, le mode de financement de Québec-Press revêt une importance primordiale. Ainsi, non seulement il était idéologiquement proche des organisations syndicales, mais surtout il devait sa survie à leur aide matérielle.

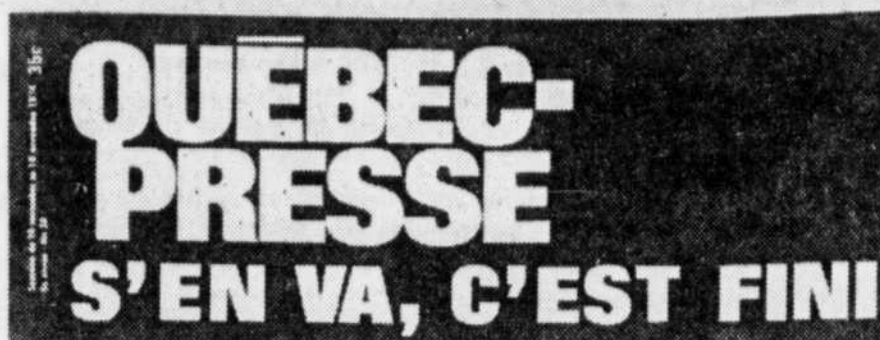
En effet, la CEQ, la FTQ et la CSN s'étaient engagés mutuellement, en 1969, à verser chaque année une somme de \$9.000 dans les goussets de Québec-Press, à condition que les trois centrales demeurent solidaires dans cette opération.

Québec-Press occupait, de ce fait, une position plutôt ambiguë vis-à-vis des centrales syndicales. Pouvait-il, dans le but de sauvegarder les intérêts des ouvriers, livrer une information ouvrière objective? Pouvait-il, à l'occasion, se permettre de critiquer les manoeuvres de certaines centrales alors qu'il en était dépendant au niveau financier?

Notons, ici, que le climat tendu qui régnait à cette époque entre la CSN et la FTQ plaçait Québec-Press dans une situation délicate, bien que les journalistes affirment avoir eu pleine indépendance sur le contenu rédactionnel. Ces tiraillements ne pouvaient que se répéter au conseil d'administration de Québec-Press, où siégeaient les représentants des trois centrales. Ces dissensions intersyndicales ne sont pas étrangères, elles non plus, à la chute du journal.

La formule coopérative

Québec-Press s'est signalé par la pertinence avec laquelle il a posé la question de la formule coopérative, appliquée aux entreprises d'information. Le véritable problème, en ce sens, se situe moins au niveau du principe de copropriété, qui demeure toujours valable, qu'à celui des mécanismes de participation qui n'ont pas prêté à une véritable implication financière des membres. Comme coopérative, Québec-Press recrutait ses membres dans toutes les régions du Québec. Le seul lien d'importance qui les unissait à l'équipe de rédaction et à l'administration demeurait l'assemblée générale annuelle. Tenue



à Montréal ou à Québec, cette assemblée ne pouvait jamais réunir tous les membres. Outre ce problème inhérent à la nature même de l'entreprise, Québec-Press dut affronter une certaine indifférence du mouvement coopératif en général. C'est ainsi qu'en décembre 1972, les trois centrales syndicales refusèrent une offre de prêt de la Fédération des caisses populaires Desjardins de \$200.000, devant être affecté à Québec-Press. La raison invoquée: le Mouvement avait déjà refusé de prendre part au financement direct de Québec-Press.

De novembre 1969 à septembre 1974, Québec-Press a essayé de concilier dans une même édition la formule de "quotidien du dimanche" et sa fonction de véritable hebdo.

C'est-à-dire couvrir les événements du samedi, tout en offrant un cahier spécial supplémentaire composé d'articles de fond, de dossiers sur les questions socio-politiques, syndicales et les événements régionaux. Pourtant, les faits nous confirment que ce fut peut-être là une malheureuse erreur de stratégie. En effet, les techniques de cueillette des nouvelles ne

sont pas les mêmes que celles qui prévalent à l'élaboration de dossiers. L'équipe rédactionnelle assez restreinte affectée à cette double tâche n'a pu que s'épuiser, gaspiller de l'énergie et de l'argent.

Comme il n'était pas toujours possible pour l'unique équipe de journalistes d'aller vérifier les manchettes, d'intervenir au dernier moment, tout en préparant pour l'autre section des dossiers assez substantiels, il en résultait parfois des imprécisions, des exagérations dans les nouvelles et, par le fait même, un certain scepticisme s'installa au sein du public lecteur. Bien sûr, cette erreur de parcours est aujourd'hui plus facilement mesurable, mais il n'en demeure pas moins qu'elle a joué au détriment de la crédibilité du journal. Et Québec-Press n'en fut probablement pas inconscient, puisqu'à l'été 1974, il décida de procéder à une réforme complète. On voulait remédier à la superficialité du contenu rédactionnel, abandonner la dénonciation pour s'engager dans une sorte de dialogue avec les forces vives du Québec tout en accordant un plus grand intérêt aux différentes régions. Le Journal venait de trouver sa véritable vocation d'hebdomadaire engagé, mais il était déjà trop tard.

La liberté rédactionnelle

Québec-Press a fait exemple dans le domaine de la liberté de presse, en ce sens qu'en donnant aux journalistes la liberté exclusive sur le contenu, il leur a inspiré une ferveur telle que malgré des conditions salariales plutôt marginales, le journal parut pendant cinq ans.

Les journalistes de Québec-Press se disaient libres non seulement vis-à-vis de leur employeur, mais comparativement aux autres journaux québécois, ils se targuaient d'être libres de toute influence, dans "un univers concentrationnaire opaque". (Gérard Godin, le 20 août 1973).

Jusque dans son option politique, Québec-Press se signalait par son originalité, par son unicité. Il était indépendantiste, socialisant, mais pas à la manière du Parti québécois, vis-à-vis duquel il a toujours conservé une certaine distance. Bien qu'il lui ait maintes fois manifesté son appui, Québec-Press ne s'est jamais départi, à l'endroit du Parti québécois, de son attitude critique. Il l'a même déjà taxé de "bourgeois".

Ainsi, Québec-Press prônait un socialisme démocratique différent de la social-démocratie péquiste. Néanmoins, il accueillait *Le Jour* d'une manière très positive: "Enfin, un quotidien indépendantiste!" (6 janvier 1974 — La Rédaction).

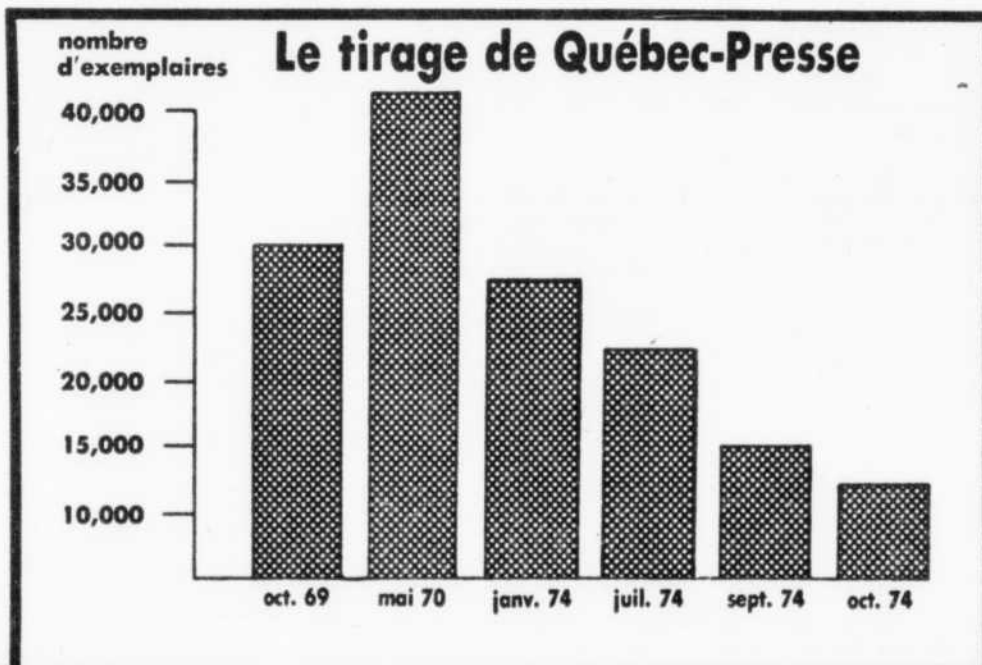
Il semble bien que Québec-Press ne pressentit point dans l'avènement du Jour, un autre élément qui hâterait sa propre faillite. Contrairement aux dires de certains spécialistes de l'information, on ne peut attribuer à ce seul événement la mort prématurée de Québec-Press.

Après un an de recul, nous sommes en mesure d'affirmer que Québec-Press n'est un échec que sur le plan financier.

Tout d'abord, il fut une expérience plus que valable, permettant à une nouvelle conception du journalisme de voir le jour. De plus, il aura réussi, en dépit des apparences, à s'imposer auprès de trois centrales syndicales souvent antagonistes. Il fut même, en certaines occasions, un catalyseur de leurs forces.

Enfin, Québec-Press a déjà préparé la voie à un journal politiquement indépendant, en prouvant que la formule n'est viable que dans la mesure où elle peut compter sur des effectifs solides. Fort de son expérience, Québec-Press ne pourrait-il pas ressusciter?

Collaboration spéciale



Le credo idéologique

Dans sa livraison du dimanche 20 mai 1973, Québec-Press prononçait, en ces termes, son "credo" idéologique:

"Depuis le 19 octobre 1969, Québec-Press se bat pour la libération des Québécois:

- Pour le français, langue de travail
- Pour la souveraineté du Québec
- Pour la sécurité sur les chantiers de construction
- Pour l'amélioration des conditions de vie des travailleurs

Mais il se bat aussi:

- Contre la corruption et le "patronage" érigés en système
- Contre la justice à deux faces qui frappe sur les petits et qui épargne les gros
- Contre le projet prématuré, "patroneux" et "électorale" de la baie James
- Contre l'exploitation des travailleurs et des consommateurs
- Contre les abus policiers
- Contre les compagnies de prêts
- Contre les abus des compagnies privées d'assurance-automobile".

LE SOLEIL

LE SOLEIL, fondé en 1896, est imprimé au no 390 est, rue Saint-Vallier, Québec, G1K 7J6, par Le Soleil Limitée, qui en est l'éditeur. Seule La Presse Canadienne est autorisée à utiliser et à diffuser les informations publiées dans Le Soleil. "Courrier de la deuxième classe - Enregistrement no 1206".

tarifs d'abonnements

LIVRAISON A DOMICILE DU LUNDI AU SAMEDI: \$1.00 PAR SEMAINE. SEPT-ILES et PORT CARTIER DU LUNDI AU SAMEDI: \$1.25 PAR SEMAINE. PRIX A L'UNITE: DU LUNDI AU VENDREDI 0.25, LE SAMEDI 0.40	ABONNEMENTS PAYES D'AVANCE:	3 MOIS	6 MOIS	1 AN
	Par porteur, lundi au samedi:	\$12.50	\$25.00	\$50.00
	Sept-iles et Port Cartier (par porteur):	\$15.75	\$31.25	\$62.50
	Par la poste, lundi au samedi (Est Prov. de Québec):	\$12.50	\$25.00	\$50.00
	Autres comtés du Québec et ailleurs au Canada:	\$15.00	\$30.00	\$60.00
	Pays étrangers:	\$20.00	\$40.00	\$80.00

SERVICE AUX ABONNÉS (TIRAGE)
Pour tout renseignement, vous pouvez communiquer avec nous de 8h30 à 19h30, samedi de 8h30 à 11h30
647-3334

RENSEIGNEMENTS 647-3233
RÉDACTION 647-3394

SERVICE DE LA PUBLICITÉ
ANNONCES CLASSÉES **647-3311**
CARRIÈRES ET PROFESSIONS **647-3266**
PUBLICITÉ - DÉTAILLANTS **647-3435**
PUBLICITÉ GÉNÉRALE **647-3536**

AUTRES SERVICES
ACHATS **647-3241**
CRÉDITS ET RECOURS **647-3236**
PERSONNEL **647-3219**
PROMOTION **647-3342**

Scott reverra Tania... (Suite de la première page)

sif. Jusqu'ici, le mariage avait tenu le coup mais certaines jalousies n'étaient pas encore disparues.

Une nouvelle recrue

A la fin de juin, les relations étaient excellentes entre les Scott et les trois survivants de l'Armée sioniste de libération. La seule critique qu'on leur adressait touchait le peu de temps qu'il passait à la ferme. Jack et Micki se rendaient souvent à leur appartement de New York pour voir des amis qu'ils ne pouvaient amener à la ferme. Comme le voyage en voiture durait six heures, ils n'étaient pas intéressés à revenir le jour même, avec le résultat que souvent les trois fugitifs furent laissés à eux-mêmes.

Pendant qu'ils se trouvaient à New York, les Scott furent mis en contact avec Wendy Yoshimura, une Américaine d'origine japonaise, qui se cachait depuis deux ans après avoir été accusé d'avoir fait sauter un édifice de la Marine à Berkeley. Wendy était née dans un camp de concentration aux Etats-Unis, où étaient entassés durant la dernière guerre les Américains d'origine japonaise.

Wendy se cherchait de l'argent pour retourner sur la côte ouest. Scott accepta de lui donner \$500 et lui offrit de séjourner à la ferme. Wendy fut d'accord et s'intégra rapidement au groupe.

Les Scott essayaient de leur fournir tout ce qu'ils voulaient. Micki avait stocké de la nourriture, des livres et d'autres nécessités. Quand il en manquait, Micki allait faire les emplettes avec Emily à Scranton. Les fugitifs avaient adopté de nouveaux déguisements. Patty s'était coupé les cheveux à la garçonne tandis que les Harris avaient teint leurs cheveux.

Les fugitifs avaient découvert un plant sauvage de marijuana qui leur fournit un nombre suffisant de "joints". Ils buvaient peu d'alcool et ne voulaient pas toucher à d'autres drogues.

Les relations se gâtent

On demanda à Jack d'enseigner des exercices de conditionnement physique. Il façonna des haltères avec des blocs de béton et leur fit faire beaucoup de course à pied. Patty était surprenante par sa vitesse. Jack Scott, lui-même un excellent coureur, devait se surpasser pour ne pas être rejoint par Patty.

Comme les fugitifs avaient endossé le projet d'un livre sur la SLA, le travail commença pour être aussitôt entravé par des divergences de vues. De plus, les fugitifs avaient modifié leur entraînement qui était de moins en moins du conditionnement physique. Avec un

revolver trouvé dans la grange attenante, ils pratiquaient le tir. La course à pied avait cédé le pas à la course à obstacles. Dans la maison, ils s'entraînaient à ramper sous les chaises et à sauter par dessus les tables.

Patty avait aussi l'habitude d'éplucher le New York Times et de marquer d'un X au stylo-feutre les photos "des ennemis du peuple". Les fugitifs étaient tenaillés par l'idée de reprendre leurs "exécution politiques".

Bill Harris tenta de minimiser ces divergences de vues tout en essayant de gagner les Scott à l'activité clandestine. Tous les arguments de Harris furent vains. Les Scott ne voulaient plus rien savoir de la SLA, si ses membres voulaient se réarmer.

Les discussions avaient duré des jours. Finalement, ce fut la rupture. Les fugitifs qui en étaient rendus à traiter les Scott de "bourgeois" promirent de vider les lieux pour le premier septembre.

Scott s'absenta au début d'août pour aller rendre visite à une étoile du basketball professionnel, Bill Walton. Ce dernier habitait dans l'Oregon et ses idées sur le sport coïncidaient passablement avec celles de Scott. Ce dernier et Walton devinrent rapidement de bons amis à un point tel que les Scott furent invités à habiter avec Walton.

Mais les Scott ne voulaient pas abandonner les fugitifs à leur sort.

Même si dans l'underground, il était connu que les Scott hébergèrent les survivants de la SLA, personne ne s'offrit pour prendre la relève.

Finalement, les Harris avaient appris que des amis d'Angela Atwood (morte dans la fusillade de Los Angeles), Kathy Soliah et son frère Steve, étaient prêts à les prendre en charge. Mais les Soliah étaient sur la côte ouest, à 3,000 milles de la ferme.

Scott et Micki quittèrent les lieux au début de septembre. Un mois plus tard, ils apprirent que les fugitifs n'avaient pas encore quitté la ferme, dont le bail était rendu à échéance. De plus, les relations entre les Harris et Patty Hearst s'étaient envenimées, des chicanes éclatant à tout moment pour des riens.

Scott redevient le chauffeur de Patty

Finalement, les Harris découvrirent le noeud du problème. Les Soliah, surnommés par eux "la nouvelle équipe", refuseraient d'aller les chercher tant que Patty Hearst ferait partie du groupe.

Jack accepta de quitter l'Oregon en voiture pour ramener Patty en Californie, tandis que les Harris réussissaient à se trouver un chauffeur.

Le voyage de retour de Jack avec Patty fut moins difficile que le premier avec elle Patty étant devenue une femme plus mature. Elle ne se plaignait plus pour des riens.

Un policier trop sportif

C'est dans l'Iowa que se produisit un incident d'importance. Ils furent arrêtés pour excès de vitesse par un policier de l'Iowa. Jack évita le pire en sautant de sa voiture pour aller à la rencontre du policier. Ainsi, ce dernier ne vit jamais Patty. Jack évita même de recevoir une contravention en disant que c'était la victoire du club de football de l'Iowa qui l'avait porté à conduire trop vite. Le "state trooper" lui-même amateur de football, fut bon prince et referma son

calepin. Il dit même à Scott de conduire prudemment dans l'Etat voisin (le Nebraska) car l'équipe de football de l'université de l'Etat venait de se faire battre à plates coutures.

Trois jours plus tard, ils atteignirent Las Vegas et arrêtèrent dans un motel où une chambre avait déjà été réservée pour eux. Le lendemain, elle partit retrouver Wendy Yoshimura et les Harris. Elle était bien décidée de retourner à la révolution armée qu'elle avait découverte sept mois plus tôt.

Avant de la quitter, Jack Scott étreignit Patricia dans ses bras et lui dit adieu.

C'était le 27 septembre 1974. Jack Scott allait la revoir pour la première fois, douze mois plus tard, au palais de justice de San Francisco. Tania était derrière les barreaux.

Contingent annuel de 100,000 immigrants

Un contingent annuel de 100,000 à 150,000 immigrants par an, l'institution de cartes d'entrée et de sortie du Canada, sauf pour les Américains, et un meilleur dépistage des immigrants illégaux au Canada sont nos trois principales recommandations du Comité mixte spécial sur la politique de l'immigration, déposé hier, aux Communes.

Le comité, formé de membres du Sénat canadien et des Communes, estime, d'autre part, que le système d'évaluation des candidats à l'immigration, doit être remanié de façon à tenir compte plus étroitement du marché du travail ainsi que des besoins régionaux, ce dernier point en collaboration avec les provinces.

Enfin, le comité estime que les visiteurs, travailleurs temporaires ou étudiants étrangers, ne doivent pas, sauf cas très exceptionnels, pouvoir, comme ce fut le cas pendant une certaine période passée, devenir immigrants en faisant une demande en terre canadienne, même si ces personnes, à cause de leur séjour dans le pays, sont parmi les plus adaptables dans l'immédiat.

Natalité

Pour déterminer son contingent annuel d'immigrants, le comité a étudié le mouvement démographique au Canada.

Le comité recommande donc

"qu'à l'avenir, l'immigration soit considérée comme un élément central d'une politique démographique nationale et qu'on réalise cet objectif en fixant un nombre d'immigrants qu'on rajusterait de temps à autre pour aboutir à un accroissement démographique équilibré, compte tenu de l'évolution des conditions et des besoins économiques".

Ayant déterminé, par des extrapolations démographiques, qu'une immigration brute de 150,000 personnes par an est nécessaire pour empêcher le nombre total des Canadiens de tomber au cours de la deuxième moitié du siècle prochain, le comité s'est refusé à recommander la création de contingents par race, ethnique ou régions du globe: l'entrée au Canada des candidats-immigrants devant se faire sur la base "du premier arrivé, premier servi".

Le Québec

Deux exceptions, cependant, sont admises par le comité.

En effet, le rapport recommande que les candidats acceptant de se rendre dans certaines régions désignées, le plus souvent en collaboration avec les provinces recevraient une certaine priorité.

La deuxième exception est moins claire, mais implicite.

On ne joue pas avec... (Suite de la première page)

réussi à obtenir une augmentation du coût de location payé par le gouvernement, à la suite d'une recommandation de Me Louis Marceau.

"(...) c'étaient des gens qui étaient pas du gouvernement, c'est évident. C'est la même situation que quelqu'un qui peut se faire jour par son frère, parce qu'il ne s'attend pas à être suffisamment prudent. C'est ce qui est arrivé et je crois que si, dans le monde privé, on peut l'admettre, je ne crois pas qu'un service public, dans le cadre de l'éthique administrative publique, puisse jouer avec cela. C'est cela qui m'a frappé et c'est cela que j'ai voulu exprimer ici."

"J'ai dit, ils ont été naïfs et imprudents, je l'ai dit en toutes lettres, naïfs et d'une imprudence évidente et manifeste, mais un service public ne doit pas jouer avec cela. C'est ce que j'ai essayé d'introduire depuis sept ans, dans tous les ministères et les services publics, et c'est ma façon de voir."

De l'histoire

L'affaire a commencé en 1971 lorsque des amis libéraux du comté de St-Jean ont appris que le gouvernement provincial avait l'intention de centraliser ses services administratifs de St-Jean dans un même immeuble. De ce nombre, il y avait M. Philippe Denault, organisateur politique du député Jacques Veilleux et M. Henri Lecours, qui est devenu en 1973 député libéral de Frontenac. Selon les informations données hier par le député du P.Q. Marcel Léger, le Dr Lecours s'est ensuite départi de ses actions dans la compagnie, les ayant transférées entre les mains d'un notaire en octobre 1973.

Après avoir été mis en contact avec les autorités du ministère des Travaux publics, le groupe connu plus tard sous le nom des "Investissements Seigle Inc", présente une offre écrite de location de \$3.75 le pied carré, comme il leur avait été suggéré par le directeur du contrôle des immeubles des Travaux publics.

L'édifice a été ensuite mis en chantier, avec la garantie de pouvoir compter sur un bail du gouvernement assurant déjà la location de plus des deux tiers de l'espace total de l'immeuble. Les promoteurs immobiliers improvisés réalisent cependant en cours de construction que le coût dépasse de loin les prévisions, mais signent malgré tout le bail au tarif initialement prévu avec la garantie de leurs amis politiques et même du directeur de service impliqué qu'il sera révisé... même si une clause prévoit qu'il n'y aura pas de révision possible pour les cinq premières années de location.

Les prévisions dépassaient de \$200,000 le coût initial prévu de \$730,000. Le gouvernement loue même un espace additionnel au même tarif. Des aménagements intérieurs nouveaux sont ensuite faits mais le groupe ne récupère que "\$109,000 des quelque \$180,000 réclamés pour ces travaux, en février 1974.

Après l'occupation des lieux par le gouvernement provincial, le groupe cherche ensuite à obtenir le changement de taux sans succès.

Au début de 1975, ils décident enfin de recourir à l'ombudsman pour obtenir la correction réclamée, soit de porter à \$4.50 le coût de location du pied carré de superficie. Me Marceau leur donne raison et leur permet d'augmenter leurs revenus de \$111,300, pour la période de dix ans prévue dans le bail, estimant en somme qu'il y avait eu en quelque sorte abus de confiance et que les actionnaires avaient subi un préjudice financier évident.

Me Marc-André Bédard, député péquiste de Chicoutimi, a vainement tenté de démontrer que le préjudice pécuniaire n'était pas aussi évident que cela, mais le président de la commission l'a empêché à certains moments d'entrer trop dans les détails de la transaction, en affirmant que le mandat de la commission ne le permettait pas.

Il a dit aussi douter, comme son collègue Marcel Léger, de la véritable "naïveté" des promoteurs, tenant compte qu'il y avait parmi eux un administrateur, un notaire, un agronome et un courtier. Enfin, tout en affirmant toujours que l'ombudsman n'aurait pas dû intervenir dans cette affaire, notamment en tenant compte de l'aspect "moralité", il a cependant insisté pour dire, en plusieurs occasions, qu'il ne mettait pas en cause l'intégrité de Me Marceau.

L'opposition officielle a finalement accusé le gouvernement de patronage tandis que le gouvernement libéral, par la voix de son représentant Me Denis Hardy, a accusé le PQ d'avoir lancé une accusation sans preuve et d'avoir utilisé une institution importante — qui doit être au-dessus de tous les partis — pour attaquer le gouvernement.

Selon le ministre des Communications, cette journée de débat a plutôt démontré que le gouvernement n'avait pas cédé, même s'il s'agissait d'amis politiques. M. Léger a plutôt suggéré comme explication que si les libéraux n'avaient finalement pas modifié le coût de location c'est que "l'affaire" avait déjà pris une dimension publique en février 1974, à l'occasion de l'étude des coûts d'amélioration, et qu'ils auraient alors été accusés assurément de patronage.

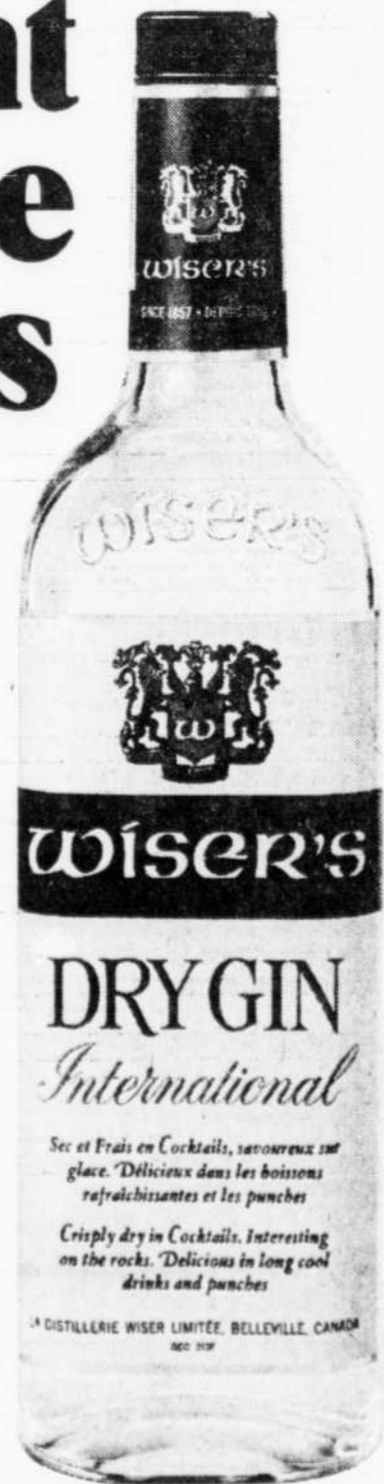


\$1.75 de plus le 40 oz

\$1.05 de plus le 25 oz

Les anglais d'Angleterre essaient encore de nous avoir

Surtout qu'on est aussi bons, sinon meilleurs. Ça fait que... achetez le gin Wiser's et mettez la différence dans vos poches.



amenez-en des anglais, bien équipés, on peut tous leur en montrer.

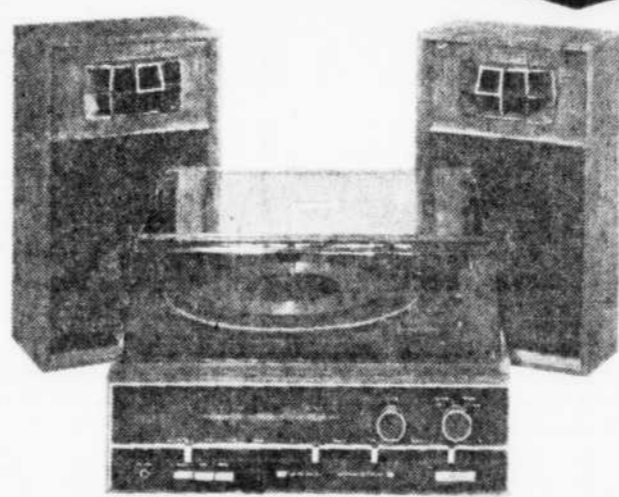


25 oz 181A \$6.20
40 oz 181B \$9.45

Distillé et embouteillé par la Distillerie Wiser Limitée, Belleville.

DE LA SONORITÉ À BAS PRIX

chez Maguire



CHAÎNE STERÉOPHONIQUE "AUDIO IV QUADTRIX" DE LUXE AVEC TOURNE-DISQUE

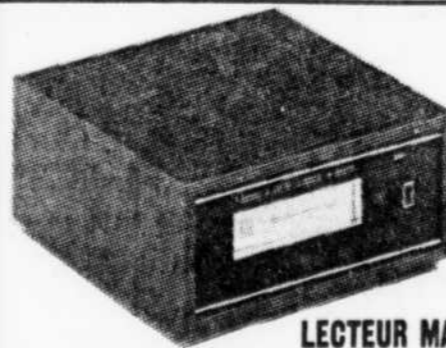
Westinghouse

Un système stéréophonique complet avec tourne-disque Westinghouse. Chassis transistorisé pour une excellente réception AM/FM, FM/stéréo. Prise pour écouteurs, prises pour 4 haut-parleurs, entrée et sortie pour magnétophone supplémentaire, aiguille à diamant. Système de haut-parleurs à compression aux boîtiers plaqués noyer, contenant chacun un haut-parleur à bords libres de 6 1/2" pour les notes graves et un cornet de 2" pour les notes aiguës.

Prix suggéré \$249.95

\$149⁷⁵

SPECIAL



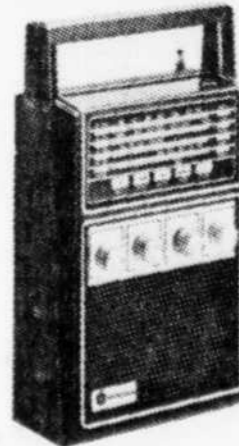
LECTEUR MAGNÉTIQUE STEREO A 8 PISTES

Reproduit cartouches à 8 pistes préenregistrées. Caractérisé par un compartiment soulevable pour les cartouches. Commande de changement de piste à bouton-poussoir. Témoin lumineux de piste. Sorties de préamplificateur.

Prix suggéré \$69⁹⁵

\$34⁷⁵

SPECIAL



RADIO PORTATIVE TRANSISTORISÉE A BANDES MULTIPLES

Westinghouse

Radio portative à bandes multiples AM/FM, trafic aérien, police, météorologie, prise d'écouteur, écouteur, antenne télescopique sur rotule. Fonctionne sur courant alternatif ou 6 piles "C" de 1 1/2 volt (fournies).

Prix suggéré \$69⁹⁵

\$39⁷⁵

SPECIAL

Plusieurs autres modèles en montre à prix spéciaux, non annoncés.

Maguire VENTE / LOCATION / SERVICE

1330 AVENUE MAGUIRE Sillery - Tél. 681-4124

PLACE FLEUR DE LYS Tél. 529-4915

430 AVENUE ST-SACREMENT (coin boul. Charest) Tél. 681-6231

STATIONNEMENT GRATUIT



monsieur québec

par yves bernier

Et la liqueur d'érable?

C'est pas mal bon, surtout si vous aimez le sirop et si vous êtes Québécois. La maison Schenley, de Montréal, lançait, hier midi, à l'hôtel Baillargeon, sa nouvelle liqueur d'érable et de fraises des champs. Ça goûte le vrai sirop et les vraies fraises, tout simplement parce que la distillerie a mis un an à trouver les ingrédients "naturels" requis pour assurer la fabrication du produit, qui se veut de qualité. Il n'est évidemment pas possible (la loi, c'est la loi) de déclarer cette liqueur la boisson officielle du Carnaval, mais officiellement, ce ne serait pas une mauvaise idée, comme celle d'amener la Société des alcools à fabriquer le "Caribou du Carnaval".

Patin-thon à Vanier

Lundi soir, de 19h30 à 21h30, au Centre sportif (arena) de Vanier, 220, Chanoine Côté, le "patin-thon" du Club optimiste Chauveau Inc. Cela peut sembler plus ou moins intéressant, à première vue, mais c'est important, parce que c'est organisé au profit des jeunes de Vanier, dans le cadre de la Semaine d'appréciation de la jeunesse.

Des députés qui patinent

Savez-vous quel avantage il y a d'être 100 députés libéraux à l'Assemblée nationale? On évite ainsi de se faire battre, même honorablement, comme ce fut le cas, mercredi soir, à la nouvelle arena Charlesbourg-Est - Orsainville, où l'équipe des députés, dirigée par son capitaine Raymond Garneau, a perdu 4 à 3 contre l'équipe des Old Timers de l'endroit. Cette partie de hockey marquait l'ouverture officielle de cette patinoire couverte attachée à la polyvalente de Charlesbourg, et les spectateurs étaient nombreux. Évidemment, quelques privilégiés seulement ont été invités à la soirée qui a suivi la partie, mais sur la glace certains ministres et députés se sont "distingués". En fait, un jury impartial (franchement!) a décerné les trois étoiles de la partie au ministre des Finances, celui de l'Éducation et au président du Conseil du Trésor, qui sont évidemment une seule personne, M. Raymond Garneau, député de Jean-Talon, qui a réussi une passe. Le ministre de l'Agriculture, M. Kevin Drummond, a lui aussi mérité une passe. Soulignons que le député de Charlesbourg, M. André Harvey, n'a joué que la première période, alléguant par la suite qu'il devait céder son habillement à un collègue.

Les duchesses, c'est sérieux

Sylvie Grenier a été choisie, hier soir, duchesse de Montcalm, au Castel Bellevue de Loretteville. Ce soir, les sujets de Montmorency vont assister au choix de leur duchesse, au Motel Le Vieux Bardeau. Les trois finalistes de Montmorency sont Nicole Mathieu, 19 ans, Judith Paradis, 21 ans, et Michèle Poulin, 21 ans. Demain soir, au Motel Rond-Point, la duchesse de Lévis sera connue. Faire un choix parmi un grand nombre de candidates peut paraître simple aux yeux du public. Mais pensez seulement qu'au moment du choix du premier jury qui devait rencontrer, discuter avec les 329 candidates du concours 1976, il fallait tenir compte, par exemple, du caractère de chacune des jeunes filles. C'est très important, parce qu'après le choix final, les sept duchesses doivent vivre ensemble presque continuellement jusqu'à la fin de février. Si l'une d'entre elles a un caractère difficile, elle peut tout faire échouer durant le Carnaval. Et cet aspect n'est que l'un des 10 critères retenus par les jurys. Dimanche soir, dernier choix, celui de Cartier, au Club de la Relève, 370, des Sables.



Sylvie Grenier paraît très émue après avoir été choisie duchesse de Montcalm. A ses côtés, Carol Larue (à gauche) et Constance Desbiens.

Saint-Michel Archange rattaché à Québec ou... la côte de Beauport

par J.-Jacques SAMSON

Le conseil de ministres aura pris une décision mardi ou mercredi prochain sur l'appartenance de la municipalité de Saint-Michel Archange à l'unité de regroupement de la côte de Beauport ou à la ville de Québec qui a déjà présenté une requête d'annexion du territoire de Saint-Michel Archange.

C'est l'assurance qu'a donnée, hier, au SOLEIL, le maire de la ville de Beauport et député du comté de Montmorency à l'Assemblée nationale, M. Marcel Bédard, à l'issue de la troisième et dernière enquête de la Commission municipale du Québec sur le regroupement de certaines municipalités devant constituer la future ville de Beauport.

Ces audiences ont été tenues à Sainte-Thérèse de Lisieux, Courville et Giffard.

Le député maire Bédard s'est évidemment dit persuadé que le Conseil des ministres accordera raison aux promoteurs du regroupement de sept municipalités de la côte de Beauport.

Dispute

La ville de Québec et les municipalités participantes de la requête de fusion de la côte de Beauport se disputent depuis fort longtemps déjà la "propriété" de Saint-Michel Archange. Québec et Giffard soutenant que ce territoire est contigu au leur. Un procureur de la ville de Québec, Me Raymond Biust, s'est rendu hier à Giffard pour répéter au vice-président de la Commission

municipale du Québec, Me François Mathieu et au commissaire Jacques Choquette, que Saint-Michel Archange avait adopté le 18 juillet dernier une résolution par laquelle elle donnait un assentiment de principe à une annexion à la ville de Québec.

Me Biust avait effectué une démarche identique mardi à Sainte-Thérèse de Lisieux.

Les deux interventions ont

amené des contribuables de ces villes à exprimer la crainte que le conseil des ministres ne se rende aux demandes de la ville de Québec et prive le "Grand Beauport" de revenus alléchants.

Hier encore toutefois, le vice-président de la Commission municipale, Me François Mathieu, a répliqué "qu'à son idée, le conseil des ministres fusionnera les sept municipalités ou il n'y aura pas fusion".

Faible assistance

Tout comme cela s'était produit mardi à Sainte-Thérèse-de-Lisieux, aucun contribuable ne s'est identifié à Giffard comme auteur d'une demande d'enquête de la part de la commission.

Une faible assistance d'une vingtaine de personnes ont suivi les audiences, dont huit ou neuf résidents de Giffard seulement, nous assurait l'un d'eux.

Trois des quatre qui ont "osé" prendre la parole ont exprimé l'espoir que le regroupement soit approuvé dans les plus brefs délais.

Avec votre talent et notre capital....

...réalisez vos projets d'expansion. Fournir du capital ou financer de l'équipement est notre spécialité.

RoyNat

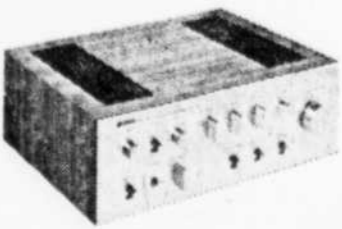
Financement d'entreprises
(418) 683-2177

Le Son le plus Naturel au Monde aux Possesseurs de Yamaha :



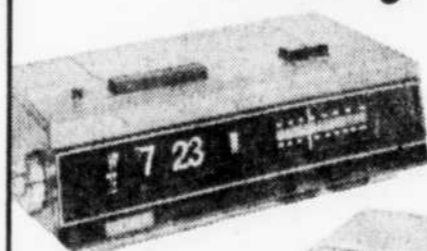
Ahh!

Il est naturellement de mise que les invités disent "Ahh!" lorsque vous achetez votre chaîne de son naturel neuf. Ils seront impressionnés par la beauté du cabinet et l'excellence du son, la garantie de 5 ans et la valeur excellente que vous avez pour votre argent.



Consultez d'abord les spécialistes de
CITÉ ÉLECTRONIQUE INC.
383 de la Canadière - 529-3282

Radios-réveils à lecture directe "Digimatic" de Sony



TFMC-580W - Style moderne, riche tonalité FM ou AM, système de réveil de 24 heures, barre de sonnerie qui accorde un petit somme avant que le réveil sonne une deuxième fois.

TFMC-300W - Volets lumineux à lecture directe pour faciliter la lecture de l'heure. Son de qualité Sony, boîtier aux lignes attrayantes.



TFMC-480W - Radio-réveil AM/FM, système de réveil de 24 heures, minuterie 60 minutes. Entièrement transistorisé.



Consultez d'abord les spécialistes de
CITÉ ÉLECTRONIQUE INC.
383 de la Canadière - 529-3282

LA CURIOSITE PAYE ?

Réponse à la rubrique 184 des annonces classées
RENSEIGNEMENTS :

CAMILLE BERGERON MUSIQUE
ENR.



PHOTO-FICHE

à l'affiche jusqu'au 31 décembre

PENTAX SP 1000 — appareil 35mm reflex, — objectif 55mm F2 MCT — vitesse 1 à 1/1000 sec. — garantie de 2 ans	\$184⁹⁵	KONICA A3 — appareil 35mm reflex à objectif interchangeable — objectif 50mm F1.7 — obturateur automatique — possibilité double exposition	\$239⁹⁵
PENTAX SP 11 — appareil 35mm reflex à objectif interchangeable — objectif 55mm F1.8 SMC — obturateur 1 sec. à 1/1000 sec. — contact direct pour flash — déclencheur à retardement	\$229⁹⁵	GAF LCS — appareil 35mm reflex — objectif 50mm F1.7 — obturateur 1 sec. à 1/1000 sec. — possibilité double exposition — mesure de l'exposition à travers l'objectif à pleine ouverture — boîtier noir	\$229⁹⁵
PENTAX SPF — appareil 35mm reflex — objectif 55mm F1.8 SMC — vitesse 1 à 1/1000 sec. — déclencheur à retardement — obturateur à commande centrale — mesure de l'exposition à travers l'objectif à pleine ouverture	\$269⁹⁵	KODAK CAROUSEL 750H — mise au point manuelle ou par télécommande — projection par télécommande boutons-poussoirs ou touche de vitesse — objectif EXTANAR 102mm F2.8 — lampe 300W pour exposition stroboscopique — chargeur de 140 diapositives	\$139⁹⁵
ZENITH E — appareil reflex 35mm — objectif interchangeable de 58mm F2 — pasmètre incorporé — vitesse de 1/500 sec. à 1/30 de sec. plus B — déclencheur à retardement	\$71⁸⁸	KODAK CAROUSEL 850H — mise au point automatique et changement automatique des diapos. à intervalle pré-réglé (choix de 3 intervalles) — changement de vue peut aussi se faire à distance — objectif 102mm F2.8 — lampe 300W chargeur de 140 diapos.	\$186⁸⁸
FUJICA ST 701 — appareil 35mm reflex, — objectif 55mm F1.8 — vitesse 1 à 1/1000 sec. — prise de flash	\$217⁹⁸	CHARGEUR A DIAPOSITIVES KEYSTONE 80 — chargeur Kodak 80 diapositives pour projecteur Kodak	\$2⁷⁷
FUJICA ST 801 — appareil 35mm reflex — objectif 55mm F1.8 — vitesse 1/2000 sec. — déclencheur à retardement — commande d'exposition révolutionnaire par diode — mesure de l'exposition à travers l'objectif à pleine ouverture	\$272⁹⁵	JUMELLE 7 X 35 FRITZ HAUFF — jumelle rapprochant 7 fois — très bonne construction — garantie 1 an — courroie, capuchons et étui inclus	\$19⁸⁸
OLYMPUS OM-1 — appareil 35mm reflex — objectif 55mm F1.8 — 30% de plus à la surface de son miroir — luminosité accrue de 70% — mesure de l'exposition à travers l'objectif à pleine ouverture.	\$284⁹⁵	JUMELLE 7 X 50 MARINE — jumelle rapprochant 7 fois — très bonne luminosité — garantie 1 an — courroie, capuchons et étui inclus	\$32⁸⁸
MAMIYA DSX 1000 — appareil 35mm reflex, posémètre incorporé avec position spot ou lumière ambiante — objectif 55mm F1.8 — déclencheur à retardement	\$229⁸⁸	AGRANDISSEUR DURST F30 — agrandisseur pour 35mm — objectif 50mm — porte-négatif et lampe inclus	\$119⁸⁸
TOPCON IC-1 — appareil 35mm reflex — objectif 55mm F2 — la commande électronique de l'obturateur focal par circuit intégré assure une précision accrue de la vitesse choisie, traduit sur les cristaux de commande à semi-conducteurs garantissant une fiabilité.	\$219⁹⁵	AGRANDISSEUR OMEGA B-66XL — agrandisseur 35mm et 2 1/4 2 1/4 — complet avec objectif 50mm EL-OMEGAR	\$277⁸⁸
CANON FTB — appareil 35mm reflex — objectif 50mm F1.8 — mesure de l'exposition à travers l'objectif à pleine ouverture — chargement de film ultrarapide	\$299⁹⁵	INSTAMATIC X15 film et cube inclus.	\$18⁸⁸

"parce que nos services sont notre carte de compétence"
studio gosselin ltée aussi présent à: ste-marie bce, st-joseph bce, st-georges bce
(carrefour et centre-ville), montmagny.

studio GOSSELIN

10 ave begin, centre-ville kvrs tel: 837-8868

dans nos régions



Panorama particulier

La municipalité de Theford Mines a dépensé \$275,000 pour prolonger le boulevard Pie XI à travers les terrils d'amiante (halde de résidus). Cette voie relie le centre-ville au boulevard commercial Smith.

Le Soleil, Fortunat MARCOUX

L'Amiante

Cent cinquante-neuf finissants du secteur général au Cegep de Theford Mines étaient inscrits dans les différentes universités, en septembre dernier, dont 80 à l'université Laval, et 35 à l'université de Sherbrooke.

La Beauce

Tant et aussi longtemps qu'il n'y aura pas eu d'entente entre le conseil municipal et la Fabrique de Saint-Odilon de Cranbourne, la vente d'une partie des immeubles scolaires est loin d'être chose faite.

La Rive-Sud

Le conseil de ville de Saint-Romuald s'attendait de recevoir un montant de \$1,100,000 en subvention du gouvernement fédéral pour la construction d'un réservoir. Une lettre que vient de lui adresser l'OPDQ précise que cette subvention n'atteindra que \$500,000. En plus, la municipalité a la promesse du ministère des Affaires municipales du Québec d'une subvention au montant de \$1,400,000. Le projet, qui est de l'ordre de \$2.5 millions, sera réalisé quand même, si les contribuables sont d'accord; il y a un besoin et, avec l'inflation, il serait plus

tard encore plus dispendieux, ont décidé les édiles, qui s'approprient à présenter un projet d'emprunt.

La Côte-du-Sud

La prison du Palais de justice de Montmagny sera fermée, demain. Les locaux ne serviront plus que comme centre de jour, pour les détenus devant témoigner à certains procès. On projette localement d'y aménager un centre de réhabilitation à l'intention des jeunes délinquants, mais rien de précis n'a encore été formulé au ministère des Travaux publics.

Le Bas-Saint-Laurent

M. Arthur Dubé, président du syndicat des producteurs de bois du Bas-Saint-Laurent, a été reporté à la présidence du conseil de la forêt du conseil régional de développement de l'Est du Québec, lors de la dernière réunion de l'organisme.

La Côte-Nord

Le premier ministre du Québec, M. Robert Bourassa, participera dimanche, à Sept-Îles, au congrès régional du Parti libéral. Plusieurs ministres et têtes d'affiche libérales sont attendus à ces assises qui se dérouleront à l'éco-

le polyvalente Manikoutai. Le Front commun de Sept-Îles a annoncé qu'aucune manifestation se serait organisée pour "la visite dans notre ville d'un petit commis comptable de quatrième ordre". Le Front commun demande aux travailleurs de continuer de vaquer à leurs occupations, dimanche, et d'ignorer cette visite.

Charlevoix

A Cap-à-l'Aigle, on projette de construire, le printemps prochain, un Centre récréatif avec boudrome (pétanque). Ce projet de l'ordre de \$70,000 serait réalisé grâce à une subvention de 50 pour cent du Haut Commissariat à la jeunesse, aux loisirs et aux sports. Cap-à-l'Aigle est le berceau de la pétanque dans Charlevoix, et il pourrait bien s'y construire le premier boudrome de cette région.

Portneuf

En plus de soumettre un projet dans le cadre du programme d'Initiatives locales, pour assurer le financement de son secrétariat permanent, la Chambre de commerce, d'industrie et tourisme de la région de Portneuf procédera à un tirage monstre dans tout le territoire. On doit annoncer sous peu les modalités de ce tirage ainsi que les prix à gagner.

Pollack

Mail St-Roch, Sainte-Foy, Galeries Chagnon, Lévis.

DEMAIN DERNIER JOUR

VENTE D'HIVER

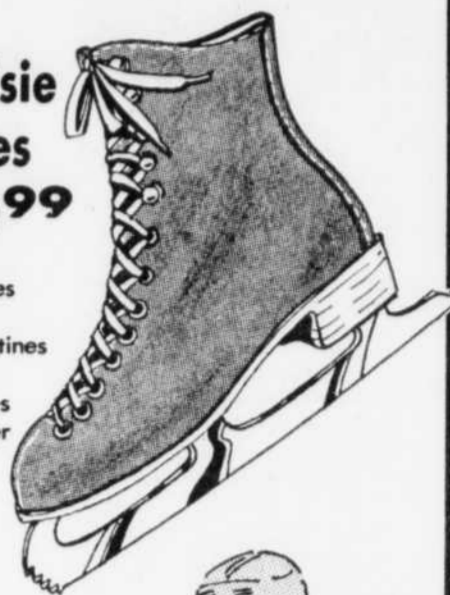
50% DE REDUCTION

Patins de fantaisie pour les sportives

Val. rég. 15. et 20.

9.99

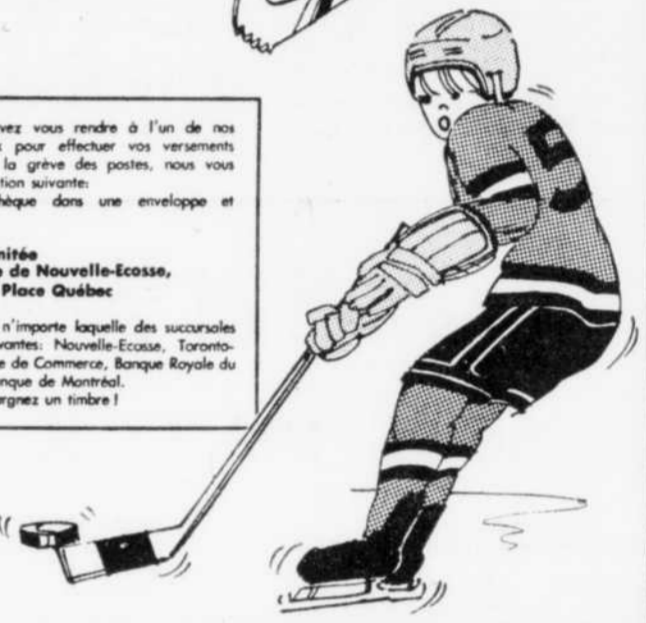
Patins de fantaisie de marques réputées telles que C.C.M., Jetliner, etc... Tous avec bottines entièrement doublées pour plus de chaleur, semelles imperméables et lames d'acier trempé. En blanc ou bleu. Pointures variées.



Si vous ne pouvez vous rendre à l'un de nos magasins Pollack pour effectuer vos versements mensuels durant la grève des postes, nous vous proposons la solution suivante: Placez votre chèque dans une enveloppe et adressez-la à:

M. Pollack Limitée
A/S La Banque de Nouvelle-Ecosse,
Succursale de Place Québec

et déposez-la à n'importe laquelle des succursales des banques suivantes: Nouvelle-Ecosse, Toronto-Dominion, Banque de Commerce, Banque Royale du Canada ou la Banque de Montréal. Et puis, vous épargnez un timbre!



Equipement de hockey pour hommes et garçons

Tous les articles nécessaires à un bon joueur offerts à 1/2 prix: patins CCM et Daoust, pointures variées, bâtons de hockey CCM, gants CCM, pantalons, bas, chandails, lacets, etc. C'est l'occasion de vous offrir un équipement complet juste avant les premiers flocons de neige!

ARTICLES DE SPORT (Rayon 920) Mail St-Roch, 3e plancher, Galeries Chagnon, rez-de-chaussée.

Epargnez 50%



Ne coupez pas... Écoutez bien ceci!

Saviez-vous que les meilleurs ciseaux pour vos travaux de couture proviennent de Sallengen en Allemagne et qu'ils sont fabriqués en acier forgé par immersion à chaud fortement nickelé?... Profitez des rabais consentis pour vous procurer une paire de ciseaux de qualité, présentés dans un pratique étui de plastique. Ne coupez plus inutilement à gauche et à droite!...

- A. Ciseaux idéals pour les broderies délicates. Longueur 3 1/2". Val. rég. 5.50 **2.75**
- B. Ciseaux entièrement nickelés, pour couper les cuticules. Val. rég. 8.00 **4.00**
- C. Ciseaux à couture ou à broderie. Longueur 6". Val. rég. 5.50 **2.75**
- D. Ciseaux à papier ou à couture, avec poignées noires et lames en acier. Longueur 7". Val. rég. 11.00 **5.50**
- E. Ciseaux à couture avec lames nickelées. Longueur 7". Val. rég. 12.00 **6.00**
- F. Ciseaux à couture. Longueur 8". Val. rég. 14.00 **7.00**
- G. Ciseaux à couture, avec poignées noires et lames entièrement nickelées. Longueur 8". Val. rég. 13.00 **6.50**

ARTICLES DE COUTURE (Rayon 230) Mail St-Roch, Sainte-Foy et Galeries Chagnon, Lévis, rez-de-chaussée.

Il suffit d'aimer la musique

pour venir admirer la collection complète d'instruments, orgues et pianos chez Galipeau!

Venez vous renseigner... venez regarder... venez entendre! Notre équipe d'experts en musique vous accueillera avec plaisir pour vous montrer toutes leurs merveilles.

Profitez de votre visite pour participer à notre

CONCOURS

A gagner, un magnifique orgue de marque Galenzie X-300 de luxe, d'une valeur de \$995.

C.J.R.P. sera sur place lors de l'attribution le 6 décembre 1975 prochain.

Qui pense musique pense



Galipeau musique

977, route de l'Église, Ste-Foy - 656-1795
GALPEAU, C'EST DANS LA NOTE.



Machine à écrire Corsair 700 de marque Smith Corona

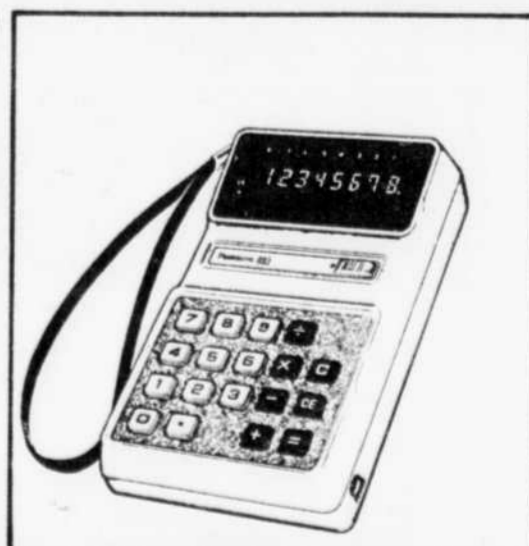
Clavier de 84 caractères, tabulature pré-réglé, bras porte-papier escamotables, touches de répétition de l'espace, commande de réglage du toucher. La Corsair est renfermée dans une mallette robuste en acier. Quantité limitée. Spécial **74.99**

PAPETERIE (Rayon 280) Mail St-Roch et Sainte-Foy, rez-de-chaussée, Galeries Chagnon, étage supérieur.



Calculatrice électronique format de poche Panasonic

Petite mais possédant les avantages des plus grands formats. Fonctionne sur courant domestique ou sur piles (adaptateur optionnel). Affichage à 6 chiffres; décimales entièrement flottantes et touche de déplacement de capacité. Dimensions: 4 1/2 x 3 1/4 x 1 1/4. 9 oz. Valeur 64.99 **49.95**



Calculatrice à 8 chiffres pour les opérations mixtes

Egalement de marque Panasonic, indispensable pour le magasin, le bureau, et même le voyage. Fait les opérations mixtes et en séries; possède un indicateur d'excédent, touches F et CE pour effacer à volonté et point décimal flottant. Fonctionne sur courant AC ou sur 4 piles AA rechargeables. Poids 11 oz. **59.95**

PAPETERIE (Rayon 280) Mail St-Roch, et Sainte-Foy, rez-de-chaussée, Galeries Chagnon, Lévis, étage supérieur.